



Bulletin Officiel

N° 5430 Mardi 29 Août 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2017 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 3
BNA 4
ARTES 4

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 5-10

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AMI ASSURANCES 11

AUGMENTATION DE CAPITAL

HANNIBAL LEASE 12-16
ATTIJARI LEASING 17-21
SOTUVER 22-27

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ELECTROSTAR AGO -AGE 28
BANQUE DE L'HABITAT - BH - 29
SRTGN -AGE- 29
SRTGN -AGO- 30

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2017-1 » 37

COURBE DES TAUX

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

- PLACEMENTS DE TUNISIE -SICAF-
- UNIMED
- ASTREE
- ATTIJARI LEASING
- SIMPAR

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES
AU 30 JUIN 2017**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2017**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siege social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I Ben Arous.

La Société « L'Accumulateur Tunisien Assad », porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que MONBAT, groupe européen spécialisé dans la fabrication et la distribution de batteries, a signé un accord préliminaire non engageant avec les principaux actionnaires de ladite société en date du 16 août 2017 en vue d'une prise de participation majoritaire dans le capital de cette dernière. Cette prise de participation se fait dans le contexte de la revue stratégique décidée par le Conseil d'administration de la société ASSAD, dont l'objectif est d'assurer le développement du groupe Assad et la création de valeur pour ses actionnaires.

La décision d'acquisition de la société ASSAD dépendra des résultats des travaux de due diligence. Le calendrier convenu est fin 2017 pour la finalisation du processus. Il est à noter que la concrétisation de la transaction restera tributaire de l'accord des organes décisionnels des deux parties ainsi que des autorisations des autorités compétentes.

La société ASSAD s'engage à informer le public, dans les meilleurs délais, de l'issue des négociations.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Prescription quinquennale

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2011, mis en paiement le 10 septembre 2012, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 10 septembre 2017.

En conséquence, le coupon N° 66 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2017 - AS - 5218

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES informe ses honorables actionnaires et le public qu'elle a conclu définitivement l'acquisition directe et indirecte de 100% du capital social de la société « WALLYS SERVICES –SARL- », Concessionnaire automobile officiel de la marque « LADA » en Tunisie.

« LADA » est une marque du constructeur Russe AVTOVAZ.

AVTOVAZ est le partenaire de l'Alliance RENAULT - NISSAN

AVTOVAZ qui dispose de la plus grande usine automobiles de l'Europe de l'Est, est le leader de l'industrie automobile en Russie, avec plus de 25 Millions véhicules vendus depuis 1970.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2017 - AS - 5219

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD –AMI ASSURANCES-

Société Anonyme au Capital Social de 18.508.784 DT
SIEGE SOCIAL : les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053 TUNIS - TUNISIE

La Société Assurances Multirisques Ittihad –AMI ASSURANCES - porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 22/06/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **4.627.196 dinars** pour le porter de **18.508.784 dinars** à **23.135.980 dinars** et ce, par l'incorporation d'une partie des réserves et primes liées au capital, autres que les réserves légales.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **4 627 196 actions nouvelles gratuites** au nominal de **Un (1) dinar** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 18 508 784 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **11/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **4 627 196** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2017**.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes Assurances Multirisques Ittihad seront négociables en Bourse en hors cote, droits d'attribution détachés, à partir **du 11/08/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse en hors cote à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **11/08/2017** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **11/08/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **11/08/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé
en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars
Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RC : B125651997; **Tel** : 00 216 71 862 122 ; **Fax** : 00 216 71 861 545

Décisions à l'origine de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Attijari Leasing du **28 avril 2017** a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de **2 500 000 DT** pour le porter de **25 000 000 DT** à **27 500 000 DT** et ce par l'émission de **250 000** actions nouvelles de dix **(10)** dinars de nominal chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majoré d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes. A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 4^{ème} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements financiers.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

Caractéristiques de l'émission

Attijari Leasing procédera à une augmentation de capital de **2 500 000 DT** par souscription en numéraire et par émission de **250 000** actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre sont nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

Prix de l'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de dix **(10)** dinars l'action majorée d'une prime d'émission de huit **(8)** dinars, soit à un prix d'émission de dix-huit **(18)** dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectuera de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Leasing ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **250 000** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux actionnaires détenteurs des actions composant le capital social et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une **(1)** action nouvelle pour dix **(10)** anciennes et ce, **du 25/08/2017 au 11/09/2017 inclus**¹.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Attijari Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de dix **(10)** dinars représentant le nominal de l'action majoré de huit **(08)** dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas **(03)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **04015101004959352883**, ouvert auprès d'Attijari bank, Agence Les Berges du Lac sise au Rue du Lac d'Annecy, 1053, les Berges du Lac, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 16H** à Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Attijari Intermédiation), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués, à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Attijari Intermédiation, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les **250 000** actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droit attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Attijari Leasing sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

- Suite -

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les **2 500 000** actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari Leasing inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/08/2017**, droit de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus².

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610463** à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code **ISIN TN0006610455** durant la période de souscription préférentielle soit du **25/08/2017 au 11/09/2017** inclus³. A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation-intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/08/2017 sous le n°17-0976, du document de référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**La Société Tunisienne de Verrerie
SOTUVER**

Société Anonyme au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie
RC : B061252004; Tel : 72 640 650 ; Fax : 72 640 701

▪ **Décisions à l'origine de l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SOTUVER, réunie le **06/09/2016**, a décidé de procéder à une augmentation du capital de la société en numéraire d'un montant de **1 635 216** dinars pour le porter de **23 438 096** dinars à **25 073 312** dinars, et ce par l'émission de **1 635 216** actions nouvelles à raison de **trois (03)** actions nouvelles pour **quarante-trois (43)** anciennes.

Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à **3,500** dinars l'action, soit 1 dinar de valeur nominale et **2,500** dinars de prime d'émission.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, conformément à l'article 298 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales que les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public. Elle a également donné pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentations du capital.

▪ **But de l'émission**

L'augmentation de capital servira à financer une partie d'un important programme d'investissement avoisinant les 11 millions de dinars qui porte essentiellement sur :

- le renouvellement et l'augmentation de la capacité de production de 20% du four n°1;
- la révision des machines ;
- la construction d'une zone de stockage ;
- le développement d'un nouveau procédé de production pressé-soufflé cols étroits NNPB (Narrow Neck Press & Blow).

- Suite -

▪ **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de **1 635 216** dinars par souscription en numéraire et par émission de **1 635 216** actions nouvelles. Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

▪ **Prix de l'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **3,500 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **2,500 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La SOTUVER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, au nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux **1 635 216** actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois **(03)** actions nouvelles pour quarante-trois **(43)** actions anciennes, et ce, du **28/08/2017 au 11/09/2017** inclus¹.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

▪ **Souscription publique :**

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public pendant 3 jours ouvrables du **13/09/2017 au 15/09/2017** inclus.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

▪ **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOTUVER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

L'intermédiaire en Bourse, BMCE Capital Securities est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions exprimées dans le cadre d'une éventuelle souscription publique.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **3,500 DT**, soit **1 DT** représentant la valeur nominale de l'action et **2,500 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire, est versé dans le compte indisponible n° **8003000513201034193** ouvert auprès de la BIAT agence Centre d'Affaires Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

▪ **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **11/09/2017 à 17h00** à BMCE Capital Securities, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BMCE Capital Securities), via l'Espace Adhérents de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

- Suite -

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le Bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

▪ **Modalités et délais de délivrance des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BMCE Capital Securities en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

▪ **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires, détenteurs des **23 438 096** actions composant le capital actuel, et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

▪ **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2017**.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

▪ **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

▪ **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

▪ **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

- Suite -

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de **5%**. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

▪ **Marché des titres**

Les actions de la SOTUVER sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

▪ **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les **23 438 096** actions anciennes composant le capital actuel de la SOTUVER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **28/08/2017**, droits de souscription détachés.

▪ **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites**

Les **1 635 216** actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

▪ **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

▪ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

▪ **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560205** » durant la période de souscription préférentielle soit du **28/08/2017** au **11/09/2017** inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « **TN 0006560213** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **11/09/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BMCE Capital Securities -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital visé en date du 14/08/2017 sous le numéro 17-0977 est mis à la disposition du public sans frais auprès de la SOTUVER : Nouvelle Zone Industrielle Djbel El Oust K21 Route de Zaghouan Délégation Bir M'Chargua 1111 BP n° 48 Gouvernorat de Zaghouan, de BMCE Capital Securities, Intermédiaire en Bourse, Yasmine Tower Bloc C 6^{ème} étage Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord -1082 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site, au plus tard le 31 Août 2017.

AVIS DE SOCIETES*

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen 2013 Bir El Kassâa, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendront le jeudi 31 août 2017 respectivement à 10 heures et à 11 heures, et ce, à l'hôtel Acropole sis au Rue Rodrigo De Freitas, les berges du Lac-Tunis- à l'effet de délibérer sur les questions portées aux ordres du jour suivants :

I - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 1- Modification des articles 2, 7 et 29 des Statuts ;
- 2- Approbation des nouveaux Statuts mis à jour ;
- 3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

II-Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016 ;
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2016 ;
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2016 ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2016 ;
- 8- Ratification de la cooptation des deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 9- Nomination de deux administrateurs représentant les petits porteurs ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à ces deux assemblées, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis au : Rue 8612, impasse n° : 3, local n° : 9 – Charguia 1 – Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 07 septembre 2017 à 10 heures, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du capital social de la banque.
- 2- Ratification d'une affectation.
- 3- Mise à jour des statuts.

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2017 - AS - 5212

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

Siège social: 144, Avenue Habib Thameur- Nabeul 8019

es actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 7 septembre 2017 à 11h.00 du matin à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale .

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2017 - AS - 5220

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

Siège social: 144, Avenue Habib Thameur- Nabeul 8019

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 7 septembre 2017 à 10h00 à la salle des réunions à l'hôtel Khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire hors du délai réglementaire.
2. Approbation de la lecture du rapport du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2016 .

3. Approbation de la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016 .

4. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2016.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2016.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2016.

7. Désignation des administrateurs au conseil d'administration de la S.R.T.G.N pour les exercices 2017 – 2018 – 2019.

8. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

– Les candidatures au poste d'administrateur représentant les actionnaires privés au conseil d'administration doivent être déposées au bureau d'ordre de la S.R.T.G.N à son siège social à nabeul au plus tard trois jours avant la date de la tenue de l'assemblée.

– Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale Ordinaire.

– Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt obligataire

«AIL 2017-1 »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**AIL 2017-1**» de 10 000 000 DT, émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5408 du 28/07/2017), ouvertes le **1^{er} août 2017**, ont été clôturées **le 18 août 2017, pour un montant de 10 000 000 DT.**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 AOUT 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,222%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,289%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,334%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,380%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,426%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,447%	999,128
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,472%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,517%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,701%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,836%	996,290
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,905%	929,075
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,012%	992,312
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,410%	979,475
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,698%	966,956
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,805%	968,632
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		967,824
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,092%	958,973
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,130%	990,564
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,172%	936,241
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,281%	942,046
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,309%	939,531
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,362%	934,508
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,403%	930,175
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,443%	926,171
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,008
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,796%	904,543
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,827%	918,721
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,900%	915,160
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,198%		940,869

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,761	168,777		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,100	114,115		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,675	97,687		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,035	15,037		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,876	109,891		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,544	1,545		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,215	108,275		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,082	41,085		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,597	55,602		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,968	118,044		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,821	114,010		
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	140,821	140,976		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	521,793	522,210		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,995	120,191		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,726	130,980		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,257	140,511		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	122,050	122,204		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	108,467	108,565		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	156,729	156,627		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,664	94,898		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,639	99,729		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	153,569	154,046		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	134,985	135,348		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,461	102,525		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,422	103,610		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,672	21,723		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 290,610	2 295,773		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	121,065	122,055		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,210	152,782		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	165,753	166,906		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,064	17,134		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 322,788	5 324,246		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 292,177	5 294,585		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,651	2,667		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,293	2,302		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,237	1,239		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,107		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,118	1,121		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,120	1,123		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	117,465	118,207		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,342	119,300		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1000,000	1000,361		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,375	10,502		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,761	106,769
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,912	101,921
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,867	103,883
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,080	101,093
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,729	102,743
51 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,899	105,910
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,234	103,246
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,651	100,662
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,684	102,690
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,012	101,024
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,854	102,866
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,204	102,216
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,429	105,441
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,780	103,791
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,776	102,786
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,408	101,419
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,009	103,018
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,353	101,366
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,605	102,616
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,134	104,143
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,479	101,492
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,625	101,636
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,128	104,138
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,264	101,273
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,479	10,480
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,342	102,354
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,687	102,700
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,701	103,712
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,295	10,297

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,771	58,711
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,999	103,199
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,515	17,494
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	294,661	294,503
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,936	29,931
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 335,670	2 341,286
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,544	71,487
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,269	54,290
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,533	105,599
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,157	92,206

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,802	10,800
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,550	11,564
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,360	14,356
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,801	12,816
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,904	13,949
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,189	12,213
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	149,377	149,471
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,569	141,678
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,313	9,310
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,824	103,278
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	86,392	86,460
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,417	89,566
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,032	97,127
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	99,254	99,310
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,819	97,186
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,436	10,441

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,516	105,819
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	149,479	149,941
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,247	107,275
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,570	106,429
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	207,318	208,313
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,336	187,145
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,304	157,695
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,622	22,733
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,639	144,095
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	124,848	124,485
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 211,239	9 100,746
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,896	83,042
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	996,075	996,797
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5638,997	5653,918
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5059,681	5058,159
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,313	100,388

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,478	114,405
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 900,860	10 874,500

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite du changement de la dénomination sociale de la « STUSID BANK » en «TUNISIAN SAUDI BANK –TSB- et par l'insertion de la « Société Africaine Distribution Autocar -ADA-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublalex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du

					Lac- 1053 Tunis
56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2017

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
<u>Actifs non courants</u>				
Immobilisations financières	3	9 262 540	9 262 474	9 262 540
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>9 262 540</u>	<u>9 262 474</u>	<u>9 262 540</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>9 262 540</u>	<u>9 262 474</u>	<u>9 262 540</u>
<u>Actifs courants</u>				
Placements et autres actifs financiers		5 153 843	5 325 382	5 893 600
Moins : provisions		(147 419)	(246 193)	(188 832)
	4	<u>5 006 424</u>	<u>5 079 189</u>	<u>5 704 768</u>
Autres actifs courants	5	300 397	234 232	597 990
Liquidités et équivalents de liquidités	6	8 933	70 100	30 223
<u>Total des actifs courants</u>		<u>5 315 754</u>	<u>5 383 521</u>	<u>6 332 981</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>14 578 294</u>	<u>14 645 995</u>	<u>15 595 521</u>

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>	<u>31</u> <u>Décembre</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		827 428	699 946
		<u>13 541 019</u>	<u>13 413 537</u>
<u>Total capitaux propres</u>			
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de la période		925 309	1 114 205
		<u>14 466 328</u>	<u>14 527 742</u>
<u>Total capitaux propres</u>	7		<u>15 541 019</u>
<u>avant affectation</u>			
<i>Passifs courants</i>			
Autres passifs courants	8	111 966	54 502
		<u>111 966</u>	<u>54 502</u>
<u>Total des passifs courants</u>			
		<u>111 966</u>	<u>54 502</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>111 966</u>	<u>54 502</u>
		<u>14 578 294</u>	<u>14 645 995</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>			<u>15 595 521</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 055 311	1 149 386	1 608 881
Produits nets sur cessions de titres		-	-	550 324
Reprises sur provisions	4	41 413	144 091	197 947
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>1 096 724</u>	<u>1 293 477</u>	<u>2 357 152</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Charges nettes sur cessions de titres	10	64 149	48 486	-
Autres charges d'exploitation	11	105 100	116 002	211 320
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	-	14 242	10 737
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>169 249</u>	<u>178 730</u>	<u>222 057</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>927 475</u>	<u>1 114 747</u>	<u>2 135 095</u>
Charges financières nettes		-	(38)	(38)
Autres gains ordinaires		-	1 795	1 795
Autres pertes ordinaires		(55)	-	-
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>927 420</u>	<u>1 116 504</u>	<u>2 136 852</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle		-	-	(5 000)
Impôt sur les sociétés	13	(2 111)	(2 299)	(4 370)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>925 309</u>	<u>1 114 205</u>	<u>2 127 482</u>
<u>Résultat de la période</u>		<u>925 309</u>	<u>1 114 205</u>	<u>2 127 482</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 Juin 2017

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant de la cession de titres	14	1 912 247	2 052 400	3 163 562
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 354 929	1 295 506	1 386 097
		<u>3 267 176</u>	<u>3 347 906</u>	<u>4 549 659</u>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>				
Décaissements pour achats de titres	14	1 236 639	1 241 624	2 332 085
Distribution de dividendes	16	1 999 946	1 999 946	1 999 946
Jetons de présence		2 400	6 000	21 600
Autres décaissements		49 481	37 998	173 501
		<u>3 288 466</u>	<u>3 285 568</u>	<u>4 527 132</u>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>				
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>(21 290)</u>	<u>62 338</u>	<u>22 527</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>				
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles		-	36 610	36 610
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(1 003)	(1 069)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>-</u>	<u>35 607</u>	<u>35 541</u>
Variation de trésorerie		<u>(21 290)</u>	<u>97 945</u>	<u>58 068</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>30 223</u>	<u>(27 845)</u>	<u>(27 845)</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>8 933</u>	<u>70 100</u>	<u>30 223</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2016 et se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 30 Juin 2017 à D : 9.262.540 et s'analysent comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• ASTREE	330 952	20,080	6 645 469
• COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604
• Air liquide	30 494	31,357	956 198
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9 262 540</u>

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 30 Juin 2017 à D : 5.006.424, et se détaille comme suit:

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• UBCI	35 465	16,742	593 755
• ATTIJARI BANK	19 000	17,179	326 392
• UIB	13 560	12,153	164 794
• Monoprix	100 000	7,659	765 862
• SITEX	3 682	22,451	82 664
• SICAV- RENDEMENT	14 440	100,794	1 455 465
• SACEM	10 000	0,172	1 720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864
• CARTHAGE CEMENT	92 000	3,283	302 001
• ARTES	91 000	7,176	653 038
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776
• Société TFT	1	100,000	100
• One tech	38 500	6,500	250 250
<u>Total brut</u>			<u>5 153 843</u>
• Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(147 419)
<u>Total net</u>			<u>5 006 424</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résumant comme suit :

<u>Solde au 31/12/2016</u>		<u>5 704 768</u>
<u>Achats</u>		<u>1 236 639</u>
* SICAV RENDEMENT	1 236 639	
<u>Ventes</u>		<u>(1 965 987)</u>
* SICAV RENDEMENT	(1 965 987)	
<u>Moins-value latente sur titres SICAV Rendement</u>		<u>(10 409)</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		-
<u>Reprises sur provisions</u>		41 413
<u>Solde au 30/06/2017</u>		<u>5 006 424</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Solde au 31/12/2016</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Solde au 30/06/2017</u>
• SITEX	67 752	-	9 574	58 178
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	1	-	-	1
• POULINA GROUP HOLDING	1 019	-	1 019	-
• CARTHAGE CEMENT	108 340	-	30 820	77 520
<u>Total provisions</u>	<u>188 832</u>	<u>-</u>	<u>41 413</u>	<u>147 419</u>

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2017 à D : 300.397, contre D : 597.990 à l'issue de l'exercice 2016 et se détaille comme suit:

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, excédent d'impôt à reporter (voir note 12)	136 387	138 498
• Compte d'attente	272	272
• Charge constatées d'avance	4 136	-
• Produits à recevoir	159 874	459 492
<u>Total</u>	<u>300 669</u>	<u>598 262</u>
• Provision sur compte d'attente	(272)	<u>(272)</u>
<u>Total</u>	<u>300 397</u>	<u>597 990</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 30 Juin 2017, un solde de D : 8.933, contre D: 30.223 en 2016. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		827 428	699 946
	<u>Total</u>	<u>13 541 019</u>	<u>13 413 537</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	925 309	2 127 482
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>14 466 328</u>	<u>15 541 019</u>
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,925	2,127

(A) Au 30 Juin 2017, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537
Affectations approuvées par l'AGO du 13 Avril 2016					1 670 543	(1 670 543)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016						2 127 482	2 127 482
<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	699 946	2 127 482	15 541 019
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mars 2017					2 127 482	(2 127 482)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2017						925 309	925 309
<u>Solde au 30 Juin 2017</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	827 428	925 309	14 466 328

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient au 30 Juin 2017 à D : 111.966, contre D : 54.502, au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, retenues à la source	120	4 500
• Etat, TCL à payer	1 966	2 071
• Actionnaires dividendes à payer	597	543
• Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	5 000
• Charges à payer	109 283	42 388
<u>Total</u>	<u>111 966</u>	<u>54 502</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élevaient au 30 Juin 2017 à D : 1.055.311

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• ASTREE	330 952	2,200	728 094
• AIR LIQUIDE	30 494	3,700	112 828
• SICAV - RENDEMENT	25 153	3,695	92 940
• SPDIT	47 985	0,550	26 392
• ATTIJARI BANK	19 000	2,000	38 000
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	-	10 725
• ONE TECH	38 500	0,260	10 010
• PGH	12 000	0,280	3 360
• UBCI	35 465	0,700	24 826
• UIB	13 560	0,600	8 136
<u>Total</u>			<u>1 055 311</u>

Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values réalisées sur les cessions de titres, effectuées au courant du premier semestre de l'exercice 2017.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 30 Juin 2017 à D: (64.149)

Il se détaille, par titre, comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Plus ou (moins) values</u>
• SICAV-RENDEMENT	(53 740)
<u>Sous-Total</u>	<u>(53 740)</u>
• <u>Moins values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT</u>	<u>(10 409)</u>
<u>Total</u>	<u>(64 149)</u>

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2017 à D : 105.100.

Il se détaille comme suit :

	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
• Location	4 518	4 303	8 606
• Services extérieurs, marché financier	5 307	5 316	10 052
- <i>CMF</i>	<i>1001</i>		
- <i>STICODEVAM</i>	<i>3126</i>		
- <i>BVMT</i>	<i>1180</i>		
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	8 626	11 195	28 891
• Publicité, publications, relations publiques	3 837	7 246	9 076
• Frais de garde	36 727	42 646	64 099
• Jetons de présence	12 000	12 000	24 000
• Frais d'opérations sur titres	-	3	3 183
• Impôts & taxes	3 115	3 176	5 137
• Frais de gestion Banque de Tunisie	30 120	28 686	57 372
• Missions et réceptions	850	1 151	-
• Autres charges	-	280	904
<u>Total</u>	<u>105 100</u>	<u>116 002</u>	<u>211 320</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions sont nulles au 30 Juin 2017:

	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2016</u>
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-	5 803	5 803
• Provisions pour dépréciation des titres	-	8 439	4 934
<u>Total</u>	<u>-</u>	<u>14 242</u>	<u>10 737</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés, est estimé au 30 Juin 2017 à D : 2.111, contre D: 4.370 au 31 Décembre 2016. Il est déterminé comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>927 420</u>	<u>2 131 852</u>
<u>Réintégrations</u>		
* Provisions pour dépréciation des titres	-	4 934
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	658 247	635 147
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	54 080	49 083
* Pénalités fiscales	55	-
* Contribution conjoncturelle Exceptionnelle	-	5 000
<u>Déductions</u>		
* Reprise sur provisions pour titres	<u>(41 413)</u>	<u>(197 947)</u>
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	<u>(647 838)</u>	<u>(658 247)</u>
	-	-
* Plus-values sur cessions des titres cotés	-	<u>(553 316)</u>
* Dividendes des actions	<u>(950 551)</u>	<u>(1 416 506)</u>
<u>Résultat imposable</u>	-	-
<u>Impôt sur les Sociétés</u>	<u>2 111</u>	<u>4 370</u>
<u>A imputer</u>		
* Excédent d'impôt antérieur	<u>(138 498)</u>	<u>(142 868)</u>
<u>IS à reporter</u>	<u>136 387</u>	<u>138 498</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes		1 965 987
* Placements courants	1 965 987	
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(53 740)
Frais sur vente de titres		
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1 912 247</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes		1 236 639
* Placements courants	1 236 639	
Frais sur achats de titres		
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1 236 639</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété		1 055 311
- Produits à recevoir au 31.12.2016		459 492
- Produits à recevoir au 30.06.2017		(159 874)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1 354 929</u>

Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 22 Mars 2017)		2 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2016		543
- Actionnaires, dividendes à payer au 30.06.2017		(597)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1 999 946</u>

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

*Messieurs les Actionnaires de la société
Placements de Tunisie -SICAF*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mars 2017 et en application des dispositions de l'article 21-bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société "Placements de Tunisie - SICAF" pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.578.294 et un bénéfice de D : 925.309.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société "Placements de Tunisie - SICAF", comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction sur les états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit ; en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « Placements de Tunisie – SICAF » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 Août 2017

Le commissaire aux comptes

FINOR

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr ***Abderrahmen Fendri***.

Bilan UNIMED S.A.
Arrêté au 30 juin 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Note	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Actifs non courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles		3 667 758	3 128 183	3 418 193
<i>Moins : amortissements</i>		<2 676 933>	<2 278 149>	<2 484 234>
	IV.1	990 825	850 034	933 959
Immobilisations corporelles		95 934 355	88 466 408	93 291 015
<i>Moins : amortissements</i>		<64 200 859>	<58 693 124>	<61 583 631>
	IV.2	31 733 496	29 773 284	31 707 384
Immobilisations financières		8 262 837	8 052 371	8 138 633
<i>Moins : provisions</i>		<68 976>	<68 976>	<68 976>
	IV.3	8 193 861	7 983 395	8 069 657
Total des actifs immobilisés		<u>40 918 182</u>	<u>38 606 713</u>	<u>40 711 000</u>
Autres actifs non courants	IV.4	197 733	282 475	247 166
Total des actifs non courants		<u>41 115 915</u>	<u>38 889 188</u>	<u>40 958 166</u>
Actifs courants				
Stocks		21 977 788	20 825 882	20 561 715
<i>Moins : provisions</i>		<563 209>	<691 679>	<496 919>
	IV.5	21 414 579	20 134 203	20 064 796
Clients et comptes rattachés		16 847 005	12 696 111	14 149 577
<i>Moins : provisions</i>		<1 280 007>	<1 467 718>	<1 164 552>
	IV.6	15 566 998	11 228 393	12 985 025
Autres actifs courants		4 008 551	7 924 498	4 965 384
<i>Moins : provisions</i>		<280 658>	<280 658>	<280 658>
	IV.7	3 727 893	7 643 840	4 684 726
Autres actifs financiers		-	-	3 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	16 374 274	7 217 219	12 694 052
Total des actifs courants		<u>57 083 744</u>	<u>46 223 655</u>	<u>53 428 599</u>
Total des actifs		<u>98 199 659</u>	<u>85 112 843</u>	<u>94 386 765</u>

Bilan UNIMED S.A.
Arrêté au 30 juin 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Capitaux propres				
Capital social		32 000 000	29 250 000	29 250 000
Réserves		38 045 394	36 331 755	36 331 755
Autres capitaux propres		63 606	59 787	82 525
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.9	<u>70 109 000</u>	<u>65 641 542</u>	<u>65 664 280</u>
Résultat de l'exercice		7 076 444	7 287 672	11 044 888
Total des capitaux propres après résultat de la période		<u>77 185 444</u>	<u>72 929 214</u>	<u>76 709 168</u>
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	IV.10	523 117	2 582 544	1 421 435
Autres passifs non courants		938 289	739 112	837 483
Total des passifs non courants		<u>1 461 406</u>	<u>3 321 656</u>	<u>2 258 918</u>
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.11	5 491 078	2 893 724	6 645 885
Autres passifs courants	IV.12	11 612 345	3 508 423	6 256 921
Autres passifs financiers	IV.13	2 449 386	2 459 811	2 515 873
Concours bancaires		-	15	
Total des passifs courants		<u>19 552 809</u>	<u>8 861 973</u>	<u>15 418 679</u>
Total des passifs		<u>21 014 215</u>	<u>12 183 629</u>	<u>17 677 597</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>98 199 659</u>	<u>85 112 843</u>	<u>94 386 765</u>

Etat de résultat UNIMED S.A.
Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Note</i>	<i>30.06.2017</i>	<i>30.06.2016</i>	<i>31.12.2016</i>
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus	V.1	34 804 650	31 787 643	64 861 921
Autres produits d'exploitation	V.2	28 919	21 026	53 295
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>34 833 569</i>	<i>31 808 669</i>	<i>64 915 216</i>
<i>Charges d'exploitation</i>				
Variation stocks des produits finis	V.3	903 813	<602 687>	<1 125 015>
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<15 603 903>	<13 604 052>	<27 683 108>
Charges de personnel	V.5	<5 457 901>	<4 333 037>	<10 208 373>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<3 488 505>	<3 023 051>	<5 924 331>
Autres charges d'exploitation	V.7	<3 090 021>	<2 542 066>	<6 079 281>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i><26 736 517></i>	<i><24 104 893></i>	<i><51 020 108></i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>8 097 052</i>	<i>7 703 776</i>	<i>13 895 108</i>
Charges financières nettes	V.8	566 800	117 612	<305 894>
Produits des placements		22 289	108 365	147 879
Autres gains ordinaires	V.9	72 856	676 566	717 855
Autres pertes ordinaires		<15 724>	<53 644>	<428 909>
<i>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</i>		<i>8 743 273</i>	<i>8 552 675</i>	<i>14 026 039</i>
Impôt sur les sociétés		<1 666 829>	<1 265 003>	<2 132 980>
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<i>7 076 444</i>	<i>7 287 672</i>	<i>11 893 059</i>
Eléments extraordinaires		-	-	<848 171>
<i>Résultat net de la période</i>		<i>7 076 444</i>	<i>7 287 672</i>	<i>11 044 888</i>

Etat de flux de trésorerie
Pour la période allant du 01.01.2017 au 30.06.2017
(exprimé en dinar tunisien)

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7 076 444	7 287 672	11 044 888
Ajustements pour :			
• Amortissements & provisions	3 488 505	3 023 051	5 924 331
• Plus ou moins value sur cession d'Immo.	<62 350>	-	<40 642>
• Q-P des subventions d'investissement	<18 919>	<8 580>	<28 047>
• Ecart de conversion	-	<676 560>	<676 560>
• Variation des stocks	<1 416 073>	<336 448>	<72 281>
• Variation des créances	<2 697 428>	<1 731 816>	<3 185 282>
• Variation des autres actifs	956 833	1 940 330	4 671 442
• Variation des fournisseurs d'exploitation	<1 154 807>	<1 276 861>	2 475 300
• Variation des autres dettes	<1 225 826>	<1 806 909>	940 652
• Décaissements pour Acq. de placements courants	-	<6 000 000>	<6 000 000>
• Encaissements suite à la cession de placements courants	3 000 000	8 090 029	5 090 029
	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>7 946 377</u>	<u>8 503 908</u>	<u>20 143 830</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
• Décaissements pour Acq. d'Imm. Corp & Incorp.	<2 936 508>	<2 777 433>	<8 067 460>
• Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.	62 350	-	275 120
• Décaissements pour Acq. d'Imm. Financières	<124 204>	<943 000>	<1 020 756>
• Encaissements suite à la Cession d'Imm. Financières	-	8 506	-
• Décaissements pour Acq. Autres ANC	-	<296 599>	<296 599>
Flux de trésorerie affectés à l'investissement	<u><2 998 362></u>	<u><4 008 526></u>	<u><9 109 695></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
• Dividendes & autres distributions	-	<8 279 359>	<8 279 359>
• Encaissements des subventions d'investissements	-	734 545	776 751
• Remboursement d'emprunts	<1 267 794>	<1 216 821>	<2 320 933>
Flux de trésorerie affectés au financement	<u><1 267 794></u>	<u><8 761 635></u>	<u><9 823 541></u>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité	-	-	-
Variation de trésorerie	<u>3 680 222</u>	<u><4 266 253></u>	<u>1 210 594</u>
Trésorerie au début de la période	12 694 052	11 483 457	11 483 457
Trésorerie à la clôture de la période	<u>16 374 274</u>	<u>7 217 204</u>	<u>12 694 052</u>
Liquidités à l'actif du bilan	<u>16 374 274</u>	<u>7 217 219</u>	<u>12 694 052</u>
Concours bancaires au passif du bilan	-	<15>	-
Trésorerie selon le bilan	<u>16 374 274</u>	<u>7 217 204</u>	<u>12 694 052</u>
Ecart	-	-	-

***Notes aux
Etats Financiers Intermédiaires***

I. Présentation de la Société

«Unimed» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 30 juin 2017 à 32.000.000 DT divisé en 32 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, «Unimed» opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est fixé à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code des incitations aux investissements, titre II «Les incitations communes».

II. Faits significatifs de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué le premier semestre de 2017 sont :

- Augmentation du capital de 2.750.000 DT par voie d'incorporation des réserves spéciales de réinvestissement pour le porter de 29.250.000 DT à 32.000.000 DT.
- La société a reçu au cours de l'exercice 2017 une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. La société n'a pas encore reçu de notification des résultats de ce contrôle qui est toujours en cours.
- Distribution des dividendes d'un montant de 6.581.250 DT (soit 0,225 DT par action) et ce, suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société « UNIMED » réunie en date du 23 mai 2017. Le décaissement desdits dividendes a été effectué en date du 31 juillet 2017.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de «Unimed» est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société "Unimed" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers du 30/06/2017 ont été préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- Pièces de rechange et consommables : comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au coût standard qui correspond au coût de production de l'exercice précédent.
- Les produits encours sont valorisés au coût des intrants des matières premières et articles de conditionnement majoré de la quote-part des frais de fabrication engagés à ce stade.

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants, la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la sortie des ressources est probable.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Note sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 30 juin 2017 un montant de 990.825 DT contre 933.959 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Logiciels	324 501	296 868	313 445
Sites Web	9 641	2 140	2 140
Concessions, marques, brevets et licences	3 061 644	2 692 469	2 830 636
Dépenses en R&D	271 972	136 706	271 972
Immobilisations incorporelles brutes	3 667 758	3 128 183	3 418 193
Amortissements cumulés	<2 676 933>	<2 278 149>	<2 484 234>
Immobilisations incorporelles nettes	990 825	850 034	933 959

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2017 à 31.733.496 DT contre 31.707.384 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Terrains	4 129 771	4 129 771	4 129 771
Constructions	8 044 794	7 922 639	8 034 494
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	10 715 218	9 374 695	10 640 844
Matériel industriel	57 803 964	57 077 683	57 914 368
Outillage industriel	2 118 119	1 876 514	2 010 357
Matériel de conditionnement	628 134	628 134	628 134
Matériel de transport	4 996 994	4 837 526	4 790 597
Mobilier & matériel de bureau	704 038	682 438	698 909
Matériel informatique	845 822	789 519	815 234
Immobilisations corporelles en cours	5 947 501	1 147 489	3 628 307
Total Immobilisations Corporelles	95 934 355	88 466 408	93 291 015
Amortissements cumulés	<64 200 859>	<58 693 124>	<61 583 631>
Immobilisations corporelles nettes	31 733 496	29 773 284	31 707 384

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				V C N	
	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	30/06/2017	31/12/2016	Dotations	Cessions	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciels	313 445	11 056	-	324 501	<250 985>	<13 561>	-	<264 546>	62 460	59 955
Sites Web	2 140	7 501	-	9 641	<2 140>	-	-	<2 140>	-	7 501
Concessions, marques, brevets et licences	2 830 636	231 008	-	3 061 644	<2 210 686>	<152 124>	-	<2 362 810>	619 950	698 834
Dépenses en R&D	271 972	-	-	271 972	<20 423>	<27 014>	-	<47 437>	251 549	224 535
Total	3 418 193	249 565	-	3 667 758	<2 484 234>	<192 699>	-	<2 676 933>	933 959	990 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	4 129 771	-	-	4 129 771	-	-	-	-	4 129 771	4 129 771
Constructions	8 034 494	10 300	-	8 044 794	<3 796 332>	<196 203>	-	<3 992 535>	4 238 162	4 052 259
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	10 640 844	74 374	-	10 715 218	<7 015 577>	<469 182>	-	<7 484 759>	3 625 267	3 230 459
Matériel industriel	57 914 368	139 596	<250 000>	57 803 964	<44 407 370>	<1 795 561>	250 000	<45 952 931>	13 506 998	12 004 443
Outilsage industriel	2 010 357	107 762	-	2 118 119	<1 687 862>	<63 706>	-	<1 751 568>	322 495	366 551
Matériel de conditionnement	628 134	-	-	628 134	<625 983>	<646>	-	<626 629>	2 151	1 505
Matériel de transport	4 790 597	302 991	<96 594>	4 996 994	<2 896 065>	<353 720>	96 594	<3 153 191>	1 894 532	1 690 393
Mobilier & matériel de bureau	698 909	5 129	-	704 038	<521 641>	<29 193>	-	<550 834>	177 268	153 204
Matériel informatique	815 234	30 588	-	845 822	<632 801>	<55 611>	-	<688 412>	182 433	1 574 110
Immobilisations en cours	3 628 307	2 319 194	-	5 947 501	-	-	-	-	3 628 307	5 947 501
Total	93 291 015	2 989 934	<346 594>	95 934 355	<61 583 631>	<2 963 822>	346 594	<64 200 859>	31 707 384	31 733 496
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	96 709 208	3 239 499	<346 594>	99 602 113	<64 067 865>	<3 156 521>	346 594	<66 877 792>	32 641 343	32 724 321

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 30 juin 2017 à 8.193.861 DT contre 8.069.657 DT au 31 décembre 2016 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Titres "Société Prochima"	7 762 600	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500	500
Dépôts & cautionnements	479 737	269 271	355 533
Immobilisations financières brutes	8 262 837	8 052 371	8 138 633
Provision pour dépréciation	<68 976>	<68 976>	<68 976>
Immobilisations financières nettes	8 193 861	7 983 395	8 069 657

La société « Unimed » détient une participation de 17,81% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée au titre de cette participation.

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets s'élèvent au 30 juin 2017 à 197.733 DT contre 247.166 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Charges à répartir	296 599	296 599	296 599
Total autres actifs non courants bruts	296 599	296 599	296 599
Résorptions cumulées	<98 866>	<14 124>	<49 433>
Total autres actifs non courants nets	197 733	282 475	247 166

Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. La résorption de ces frais a commencé au cours du mois de mai 2016 sur une période de 3 ans.

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 21.414.579 DT au 30 juin 2017 contre 20.064.796 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Matières premières	5 925 537	6 098 141	6 295 718
Conditionnements	4 963 941	5 055 846	4 770 158
Encours en sous-traitance	211 404	272 237	268 102
Produits finis en sous-traitance	749 428	142 017	1 045 862
Encours	1 305 363	1 608 270	880 001
Produits finis	4 858 249	4 615 113	3 865 898
Pièces de rechange	3 167 510	2 780 008	2 793 076
Réactifs Laboratoires	465 144	-	317 311
Stock Consommables	331 212	254 250	325 589
Total des stocks bruts	21 977 788	20 825 882	20 561 715
Provisions pour dépréciation	<563 209>	<691 679>	<496 919>
Total des stocks nets	21 414 579	20 134 203	20 064 796

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2017 à 15.566.998 DT contre 12.985.025 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc. 2016
Clients ordinaires locaux	6 052 949	4 250 240	6 290 474
Clients effets à recevoir	193 091	347 178	-
Clients ordinaires étrangers	9 320 958	6 630 975	6 694 551
Clients douteux ou litigieux	1 280 007	1 467 718	1 164 552
Total des comptes clients bruts	16 847 005	12 696 111	14 149 577
Provisions sur Clients	<1 280 007>	<1 467 718>	<1 164 552>
Total des comptes clients nets	15 566 998	11 228 393	12 985 025

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 30 juin 2017 à 3.727.893 DT contre 4.684.726 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Fournisseurs avances & acomptes	543 644	471 794	232 277
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	447 219	322 752	392 326
Etat, impôts & taxes	1 804 210	5 854 811	3 108 090
Etat, saisie provisoire	970 388	970 388	970 389
Débiteurs divers	238 734	300 612	245 252
Charges constatées d'avance	886	671	13 580
Total des autres actifs courants bruts	4 008 551	7 924 498	4 965 384
Provisions des autres actifs courants	<280 658>	<280 658>	<280 658>
Total des autres actifs courants nets	3 727 893	7 643 840	4 684 726

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 30 juin 2017 à 16.374.274 DT contre 12.694.052 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Placement courants	116	116	116
Effets à l'encaissement	-	419 301	-
Chèques à l'encaissement	408 944	527 222	166 676
Banques en TND	13 489 294	5 275 760	11 217 489
Banques en devises	2 471 945	988 418	1 300 812
CCP et e-dinars	1 575	1 575	1 575
Caisse	2 400	4 827	7 384
Total	16 374 274	7 217 219	12 694 052

IV.9 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 30 juin 2017 à 77.185.444 DT contre 76.709.168 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Capital social	32 000 000	29 250 000	29 250 000
Primes d'émission	-	5 352 000	5 352 000
Réserves légales	2 925 000	2 545 000	2 545 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	25 256 507	19 513 868	19 513 868
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	6 143 040	6 143 040
Subventions d'investissements	63 606	59 787	82 525
Capitaux propres avant résultat	70 109 000	65 641 542	65 664 280
Résultat de l'exercice	7 076 444	7 287 672	11 044 888
Capitaux propres avant affectation	77 185 444	72 929 214	76 709 168

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Résultat net	7 076 444	7 287 672	11 044 888
Nombre d'actions	29 827 348	24 828 170	27 051 167
Résultat par action (en DT)	0,237	0,294	0,408

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital Social (1)	Réserve Légale	Réserves de réinvestissement (2)	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement (3)	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2016	29 250 000	2 545 000	6 143 040	27 643 715	11 044 888	82 525	76 709 168
Affectation en réserves et résultats reportés	-	380 000	3 693 000	6 971 888	<11 044 888>	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	<6 581 250>	-	-	<6 581 250>
Augmentation de capital	2 750 000	-	<2 750 000>	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	<18 919>	<18 919>
Résultat au 30 juin 2017	-	-	-	-	7 076 444	-	7 076 444
Situation au 30 juin 2017	32 000 000	2 925 000	7 086 040	28 034 354	7 076 444	63 606	77 185 444

(1) Le capital social est passé de 29.250.000 DT au 31 décembre 2016 à 32.000.000 DT au 30 juin 2017 suite à une augmentation de capital par voie d'incorporation des réserves de réinvestissements totalisant 2.750.000 DT, et ce selon le PV de l'AGE du 23 mai 2017.

(2) Les dividendes décidés par l'AGO du 23 mai 2017 s'élèvent à 6.581.250 DT soit 0,225 DT par action (avec un nombre total des actions de 29.250.000) et ont été payés le 31 juillet 2017.

(3) Le détail de la subvention d'investissements se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	Nouvelle subvention 2017	QP inscrite au résultat 2016 et antérieur	QP inscrite au résultat 2017	Valeur au 30/06/2017	Conditions non remplies
Projet de tri-génération	PROPARCO	126 129	-	43 604	18 919	63 606	Néant
TOTAL		126 129	-	43 604	18 919	63 606	

IV.10 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'élève au 30 juin 2017 à 523.117 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 1.421.435 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Emprunt – AB	-	1 825 198	829 635
Emprunt – Leasing	523 117	757 346	591 800
Total des emprunts	523 117	2 582 544	1 421 435

IV.11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2017 à 5.491.078 DT contre 6.645.885 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Fournisseurs d'exploitation locaux	215 302	-	840 423
Fournisseurs locaux, effets à payer	138 932	168 448	99 021
Fournisseurs, factures non parvenues	618 595	21 831	185 935
Fournisseurs d'exploitation étrangers	4 239 568	2 542 145	5 427 230
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	278 681	161 300	93 276
Total des dettes fournisseurs	5 491 078	2 893 724	6 645 885

IV.12 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 30 juin 2017 à 11.612.345 DT contre 6.256.921 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Personnel et comptes rattachés	545 888	147 133	690 783
Etat, impôts et taxes	1 938 013	1 409 824	3 473 013
Actionnaires, dividendes à payer	7 066 911	485 661	485 661
Sécurité sociale	560 358	531 278	765 692
Créditeurs divers	5 853	-	4 853
Produits perçus d'avance	-	-	17 245
Charges à payer	1 495 322	934 527	819 674
Total des autres passifs courants	11 612 345	3 508 423	6 256 921

IV.13 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 30 juin 2017 à 2.449.386 DT contre 2.515.873 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Échéances à moins d'un an, AB	1 825 198	1 991 125	1 991 125
Échéances à moins d'un an, leasing	619 335	461 026	518 023
Intérêts courus	4 853	7 660	6 725
Total des autres passifs financiers	2 449 386	2 459 811	2 515 873

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 30 juin 2017 à 34.804.650 DT contre 31.787.643 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Ventes locales	23 078 839	19 453 145	40 761 667
Ventes à l'exportation	11 725 811	12 334 498	24 100 254
Total des revenus	34 804 650	31 787 643	64 861 921

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 30 juin 2017 à 28.919 DT contre 21.026 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Quote-part des subventions d'investissement	18 919	8 580	28 047
Subventions d'exploitation	10 000	-	-
Autres produits d'exploitation	-	12 446	25 248
Total des autres produits d'exploitation	28 919	21 026	53 295

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 903.813 DT au 30 juin 2017 contre une variation négative de 602.687 DT au 30 juin 2016.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 30 juin 2017 à 15.603.903 DT contre 13.604.052 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Matières premières	9 532 144	7 793 368	16 229 113
Articles de conditionnement	4 534 354	4 401 616	8 421 538
Fournitures de conditionnement	123 716	131 569	240 264
Fournitures et outillage de Labo.	213 864	380 461	816 705
Fournitures hygiéniques	49 302	95 574	204 446
Produits d'entretien	91 550	108 765	180 263
Fournitures de bureau	39 734	63 269	138 405
Autres approvisionnements	428 035	499 487	582 965
Variation de stocks	<560 536>	<939 135>	<1 363 390>
Vêtements de travail	47 414	51 597	77 221
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	1 104 326	1 032 685	2 186 378
R.R.R. obtenus sur achats	-	<15 204>	<30 800>
Total des achats d'approvisionnement	15 603 903	13 604 052	27 683 108

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 30 juin 2017 à 5.457.901 DT contre 4.333.037 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Salaires & compléments de salaires	4 622 481	3 672 729	8 647 544
Charges sociales légales	827 359	653 794	1 547 802
Autres charges sociales	8 061	6 514	13 027
Total des charges de personnel	5 457 901	4 333 037	10 208 373

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 30 juin 2017 à 3.488.505 DT contre 3.023.051 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Dot. Amort. des Immob. Incorp	192 699	193 582	399 667
Dot. Amort. des Immob. Corp	2 963 822	2 554 119	5 613 559
Dot. Résorption Charges à répartir	49 433	14 124	49 433
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	115 455	-	<303 166>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	-	6 867	6 867
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	66 290	142 609	<52 151>
Dot. Prov. Pour risques et charges	100 806	111 750	210 122
Total Dotation aux Amort. & Prov.	3 488 505	3 023 051	5 924 331

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 30 juin 2017 à 3.090.021 DT contre 2.542.066 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Loyers	39 572	41 574	83 417
Entretiens et réparations	813 611	754 037	1 766 898
Assurances	201 163	158 418	357 500
Etudes et services extérieurs	442 923	353 219	962 221
Honoraires	238 359	161 695	532 609
Transports	282 969	206 040	444 071
Frais postaux et de télécommunications	26 339	32 769	74 657
Services bancaires	89 077	84 933	172 630
Missions, réceptions, voyages	347 013	240 496	591 420
Relations publiques	357 627	217 969	542 128
Dons	22 148	10 540	45 360
Droits, impôts et taxes	229 220	280 376	506 370
Total des autres charges d'exploitation	3 090 021	2 542 066	6 079 281

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2017 à 566.800 DT contre 117.612 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Intérêts d'emprunts	59 310	108 334	191 293
Intérêts des Aut.Op.de Financement	3 125	9 879	80 768
Intérêts des comptes courants	43 135	39 730	81 118
Frais d'escompte	-	59 304	65 411
Différence de change	<672 370>	<334 859>	<112 696>
Total des charges financières nettes	<566 800>	<117 612>	305 894

V.9 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 juin 2017 à 72.856 DT contre 676.566 DT au 30 juin 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Juin.17	Juin.16	Déc.16
Plus-value de cession d'immobilisations	62 350	-	41 022
Produits divers ordinaires	10 506	676 566	676 833
Total autres gains ordinaires	72 856	676 566	717 855

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 7.946.377 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, l'écart de conversion et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagés un déficit de 2.998.362 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 2.936.508 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 124.204 DT constituées par des nouvelles cautions douanières.
- Encaissement suite à la cession d'immobilisations corporelles pour 62.350 DT ;

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagés un déficit de 1.267.794 DT suite aux remboursements des emprunts bancaires et leasing.

VII. Notes aux parties liées

VII.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société «Unimed» sont les suivants :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La Société ISISIS SUARL

VII.2 Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées survenues en 2017 sont détaillées ci-après :

- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 33.300 DT TVA comprise.
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 400 DT.
- Des frais de restauration du personnel pour 152.520 DT auprès d'UNIERST.
- Des charges locatives du bureau sis à Tunis auprès de la société ISSIS pour un montant en HTVA à hauteur de 30.500 DT
- De frais relatifs à un nouveau contrat de prospection médicale avec la société SENAMED a été enregistré en HTVA pour un montant totalisant 42 003 DT.
- Les soldes avec les parties liées au 30 juin 2017 se présentent comme suit (En DT) :

Société	Solde fournisseurs	Solde débiteurs divers
UNIREST	<51 413>	2 222
ISSIS	<6 195>	-
SENAMED	<16 521>	1 062
SARRAHUILES	<400>	6 158
INOXMED	269 996	2 659
SMB	54 214	-
INES TRADE	-	1 236

VIII. Autres notes complémentaires

VIII.1 Dividendes payés

Aucun montant au titre des dividendes décidés en 2017 n'a été payé au 30 juin 2017. Par ailleurs, les dividendes décidés par l'AGO du 23 mai 2017 s'élèvent à 6.581.250 DT, soit 0,225 DT par action (avec un nombre total des actions de 29.250.000) ont été payés le 31 juillet 2017.

VIII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- Dettes

Emprunts	Solde au 31.12.2016			Mouvements de la période		Solde au 30.06.2017		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
AMEN BANK 4 MDT	957 746	281 690	676 056	-	338 028	619 718	-	619 718
AMEN BANK 8 MDT	1 863 014	547 945	1 315 069	-	657 534	1 205 480	-	1 205 480
Total	2 820 760	829 635	1 991 125	-	995 562	1 825 198	-	1 825 198

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes :

Emprunts	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
AMEN BANK 4 MDT	TMM + 0,75%	91 mois	20 mois	01/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 0,75%	96 mois	23 mois	20/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
Total					

- Actions

Suite à l'AGE du 23 mai 2017, il y a eu l'émission de 2.750.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1 DT et ce, suite à l'incorporation de réserves spéciales de réinvestissement. Aucun remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant la période intermédiaire.

VIII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et – de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéance	Loyer mensuel TTC
2014	N°0292370	Matériel de transport	895 345	208 015	-	7,60%	48	19 451
2015	N°0330180	Matériel de transport	357 443	85 553	85 261	8,31%	48	8 036
2015	N°0344080	Matériel de transport	93 325	23 558	34 709	8,57%	48	2 287
2015	N°0351260	Matériel de transport	180 557	68 053	27 851	8,35%	36	6 664
2016	N°0351890	Matériel de transport	148 388	51 393	27 426	8,55%	36	4 749
2016	N°0355320	Matériel de transport	21 203	5 214	9 273	8,77%	48	615
2016	N°0362490	Matériel de transport	174 343	42 420	83 928	8,91%	48	4 299
2016	N°0382250	Matériel de transport	125 281	40 316	62 885	7,97%	36	3 898
2017	N°389700	Matériel de transport	51 064	16 063	31 170	7,50%	36	1 579
2017	N°137954	Matériel de transport	196 337	61 374	125 174	8,30%	36	6 071
2017	N°137956	Matériel de transport	55 589	17 376	35 440	8,30%	36	1 719
Total			2 298 875	619 335	523 117			59 358

Total des paiements minimaux au titre de la location au 30-06-2017	1 257 510
Valeur actualisée des paiements au titre de la location	1 257 510
Ecart	-
Loyer conditionnels inclus dans les charges de la période	-
Total à la date de clôture des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous location non réalisables	-

VIII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
Engagements Donnés						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement	3 202 666	UBCI				
	496 638	AMEN BANK				
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèque	12 000 000	AMEN BANK				Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n° 32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébir a été accordée à la Banque en avril 2010
- Nantissement	12 000 000	AMEN BANK				Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
c) Effets escomptés et non échus						
	1 689 020	UBCI				
	5 773 743	AMEN BANK				
	837 301	UIB				
	3 199 946	BH				
d) Créances à l'exportation mobilisées						
	8 825 012	AMEN BANK				
e) Abandon de créances						
f) Créances Leasing						
Total	48 024 326					
Engagements reçus						
Néant						
Total						
Engagements réciproques						
Néant						
Total						

VII.5 Les dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Restant dû au 30/06/2017	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant	Néant
• Emprunt d'investissement	12 000 000	1 825 198	3 774 467	Néant
• Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant	Néant
• Autres	Néant	Néant	Néant	Néant

VIII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	15 603 903	15 508 165	61 950	15 868	17 920
Charges de personnel	5 457 901	3 503 065	851 649	840 499	262 688
Dotation aux Amort. & Prov.	3 488 505	2 738 678	230 630	486 465	32 732
Autres charges d'exploitation	3 090 021	1 078 062	1 076 343	752 170	183 446
Charges financières nettes	<566 800>	-	-	-	<566 800>
Autres pertes ordinaires	15 724	-	-	-	15 724
Impôt sur les sociétés	1 666 829	-	-	-	1 666 829
Total	28 756 083	22 827 970	2 220 572	2 095 002	1 612 539

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	30.06.2017	30.06.2016	Charges	30.06.2017	30.06.2017	Soldes	30.06.2017	30.06.2016
CA Local	23 078 839	19 453 145	Stockage/ déstockage de production	903 813	<602 687>			
CA Export	11 725 811	12 334 498						
Autres produits d'exploitation	28 919	21 026						
Total	34 833 569	31 808 669	Total	903 813	<602 687>	Production	35 737 382	31 205 982
Production	35 737 382	31 205 982	Achats consommés	15 603 903	<13 604 052>	Marge sur coût matière	20 133 478	17 601 930
Marge sur coût matière	20 133 479	17 601 930	Autres charges externes	2 860 801	<2 261 692>	Valeur ajoutée	17 272 680	15 340 238
Valeur ajoutée			Charges de personnel	5 457 901	<4 333 037>			
			Impôts et taxes	229 220	<280 374>			
	17 272 678	15 340 238	Total	5 687 121	<4 613 411>	Excédent brut d'exploitation	11 585 557	10 726 827
Excédent brut d'exploitation	11 585 557	10 726 827	Charges financières nettes	<566 800>	117 612			
Autre produits ordinaires	72 856	676 566	Autres charges ordinaires	15 724	<53 644>			
Produits de placement	22 289	108 365	Dotations aux amort et prov	3 488 505	<3 023 051>			
			Impôt sur les bénéfices	1 666 829	<1 265 003>			
Total	11 680 702	11 511 758	Total	4 604 258	<4 224 086>	Résultat des activités ordinaires	7 076 444	7 287 672
Résultat des activités ordinaires	7 076 444	7 286 672						
Effets positif des modif. comptables			Effets négatifs des modif. comptables	-	-			
Total	7 076 444	7 287 672	Total	-	-	Résultat après modifications comptables	7 076 444	7 287 672

Tunis, le 28 août 2017

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société «UNIMED»
Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse**

Introduction

Nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société «UNIMED», comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres totalisant 77.185.444 dinars tunisiens, y compris le bénéfice de la période s'élevant à 7.076.444 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIMED» au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations suivantes :

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2004 à 2007 et ayant abouti à un redressement de l'ordre de 970.389 dinars. En date du 02 Avril 2014, un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la société « UNIMED » réduisant le montant de la taxation à 639.238 dinars.

Ce jugement a été attaqué devant la cour d'appel par la société et par l'administration fiscale. A ce jour, aucun jugement définitif n'a été prononcé par la cour d'appel.

- La société a reçu au cours de l'exercice 2017 une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise.

A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu les résultats dudit contrôle qui est toujours en cours.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La compagnie d'Assurances et de Réassurances- Astrée- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Hédi KAMMOUN et Mr Chiheb GHANMI.

Annexe n° 1
Actif du bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 30 Juin 2017			Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
		Brut	Amortissements et provisions	Net		
AC Actifs incorporels	A 1	914 576	746 991	167 585	80 178	193 722
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		914 576	746 991	167 585	67 773	193 722
AC14 Acomptes versés		0	0	0	12 405	0
AC Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 193 805	4 976 230	1 217 575	1 436 727	1 284 809
AC21 Installations techniques et machines		5 018 546	4 072 583	945 963	1 183 831	1 030 210
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 054 926	903 647	151 279	132 563	134 266
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		120 333	0	120 333	120 333	120 333
AC Placements	A 3	354 858 575	17 661 430	337 197 145	304 672 129	317 604 057
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotée:	A 3.1	10 847 511	5 014 025	5 833 486	6 052 600	5 943 038
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 281 019	1 574 483	1 662 516	1 618 499
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 733 006	3 569 003	3 700 084	3 634 539
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000	0	690 000	690 000	690 000
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	32 204 421	0	32 204 421	32 204 421	32 204 421
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	309 741 126	12 647 405	297 093 722	264 695 108	277 835 081
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		108 619 568	12 526 962	96 092 607	97 170 594	82 516 953
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		97 967 941	416	97 967 525	80 079 450	92 098 635
AC333 Prêts hypothécaires		607 683	0	607 683	551 971	512 931
AC334 Autres Prêts		575 933	120 027	455 906	398 093	436 562
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		101 970 000	0	101 970 000	86 495 000	102 270 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	2 065 517	0	2 065 517	1 720 000	1 621 517
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	31 136 866	0	31 136 866	39 640 801	34 075 068
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 988 081	0	7 988 081	9 207 089	7 261 892
AC530 Provisions pour sinistres Vie		181 272	0	181 272	41 220	181 272
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		22 701 269	0	22 701 269	30 392 492	26 365 660
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		266 244	0	0	0	266 244
AC Créances	A 5	82 501 422	16 690 193	65 811 228	65 884 508	51 995 207
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	77 549 400	15 281 818	62 267 582	62 876 746	47 332 231
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	3 295 200	0	3 295 200	2 009 646	3 295 200
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	69 517 393	14 922 952	54 594 441	54 563 660	39 735 124
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	4 736 808	358 867	4 377 941	6 303 440	4 301 907
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	2 229 056	614 433	1 614 623	745 921	671 734
AC63 Autres Créances	A 5.3	2 722 966	793 942	1 929 024	2 261 841	3 991 242
AC631 Personnel	A 5.3.1	124 084	0	124 084	78 740	152 743
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	1 784 611	0	1 784 611	2 026 264	3 826 321
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	814 271	793 942	20 329	156 837	12 178
AC Autres éléments d'Actif	A 6	12 929 185	0	12 929 185	13 674 834	18 349 562
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	3 058 109	0	3 058 109	5 445 959	9 321 666
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	3 051 075	0	3 051 075	2 682 880	3 051 075
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	6 820 001	0	6 820 001	5 545 995	5 976 821
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	6 438 899	0	6 438 899	5 181 504	5 517 997
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	381 102	0	381 102	364 491	458 824
Total de l'Actif :		488 534 428	40 074 845	448 459 584	425 389 177	423 502 425

Annexe n° 2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Capitaux propres				
	P 1			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	14 031 873	22 831 873	22 831 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	45 757 815	39 730 315	39 730 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	11 797 136	14 037 420	14 037 420
Total capitaux propres avant résultat :		101 586 824	96 599 608	96 599 608
CP6 Résultat au 30 juin	P 1.5	10 876 139	9 995 654	13 787 216
Total capitaux propres avant affectation :		112 462 963	106 595 262	110 386 824
Passif				
	P 2			
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	8 832 109	6 363 330	7 132 109
PA23 Autres provisions		8 832 109	6 363 330	7 132 109
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	264 951 595	245 484 549	240 195 900
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		33 517 025	30 349 106	30 478 375
PA320 Provisions d'assurances Vie		114 242 522	92 219 016	95 396 348
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 257 836	2 116 368	2 733 268
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		108 333 383	113 373 026	105 455 451
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		1 440 000	1 630 000	1 297 766
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		1 823 636	2 511 362	1 589 568
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		281 509	0	281 510
PA360 Autres provisions techniques Vie		53 685	280 000	53 685
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 001 998	3 005 671	2 909 929
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	23 167 854	28 860 280	23 736 588
PA6 Autres dettes	P 2.4	38 059 194	37 062 506	41 141 432
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	11 161 594	10 229 381	12 143 987
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	9 341 227	8 539 668	9 654 113
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 820 368	1 689 713	2 489 874
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	18 262 036	19 893 671	18 333 832
PA63 Autres dettes	P 2.5	8 635 564	6 939 454	10 663 613
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	493 331	487 751	492 251
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 068 107	807 067	1 377 629
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	6 510 957	5 142 630	8 119 038
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	563 169	502 006	674 695
PA7 Autres passifs	P 2.6	985 870	1 023 250	909 572
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	985 870	1 023 250	909 572
Total des capitaux propres et du Passif :		448 459 584	425 389 177	423 502 425

	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
PRNV1 Primes acquises	66 867 113	-12 941 875	53 925 238	47 213 929	79 378 882
PRNV11 Primes émises et acceptées	69 905 763	-13 485 613	56 420 150	47 966 888	81 596 920
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 038 650	543 739	-2 494 912	-752 959	-2 218 038
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 850 615	0	4 850 615	3 510 455	5 595 953
PRNV2 Autres produits techniques	21 281	0	21 281	19 107	85 515
CHNV1 Charges de sinistres	-35 495 612	1 090 737	-34 404 875	-35 713 739	-59 661 207
CHNV11 Montants payés	-32 617 680	4 755 127	-27 862 552	-22 693 586	-50 531 797
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-2 877 932	-3 664 391	-6 542 323	-13 020 153	-9 129 410
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-92 069	0	-92 069	-158 180	-62 438
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-3 304 031	0	-3 304 031	-1 755 925	-1 363 942
CHNV4 Frais d'exploitation	-8 618 688	3 742 631	-4 876 057	-3 203 720	-7 626 031
CHNV41 Frais d'acquisition	-3 563 985	0	-3 563 985	-2 796 706	-5 394 512
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	100 170
CHNV43 Frais d'administration	-5 054 703	0	-5 054 703	-4 321 242	-8 574 742
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	0	3 742 631	3 742 631	3 914 228	6 243 053
CHNV5 Autres charges techniques	-4 022 882	0	-4 022 882	-456 798	-3 715 430
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	0	0	0	2 078	-13 187
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	20 205 727	-8 108 507	12 097 220	9 457 207	12 618 115

	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
PRV1 Primes	20 588 914	-147 422	20 441 492	17 363 557	27 563 982
PRV11 Primes émises et acceptées	20 588 914	-147 422	20 441 492	17 363 557	27 563 982
PRV2 Produits de placements	4 401 338	0	4 401 338	2 944 016	5 189 674
PRV21 Revenus des placements	3 519 174	0	3 519 174	2 568 294	4 431 617
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	673 306	0	673 306	235 700	515 357
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	208 858	0	208 858	140 022	242 700
PRV4 Autres produits techniques	0	0	0	0	0
CHV1 Charge de sinistres	-1 657 511	18 448	-1 639 063	-1 399 007	-5 536 145
CHV11 Montants payés	-2 132 943	18 448	-2 114 494	-1 629 985	-5 290 276
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	475 431	0	475 431	230 978	-245 869
CHV2 Variation des autres provisions techniques	-18 846 173	0	-18 846 173	-15 156 611	-17 704 297
CHV21 Provisions d'assurance vie	-18 846 173	0	-18 846 173	-15 112 706	-17 886 707
CHV22 Autres provisions techniques	0	0	0	-43 905	182 410
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-157 097	0	-157 097	-186 946	-270 097
CHV4 Frais d'exploitation	-1 945 356	1 938	-1 943 418	-1 483 609	-3 176 620
CHV41 Frais d'acquisition	-1 717 522	0	-1 717 522	-1 278 580	-2 888 520
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	268 025
CHV43 Frais d'Administration	-227 834	0	-227 834	-205 148	-568 506
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	0	1 938	1 938	119	12 381
CHV5 Autres charges techniques	-15 000	0	-15 000	-108 009	-64 840
CHV9 Charges des placements	-734 361	0	-734 361	-772 752	-1 557 695
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-255 398	0	-255 398	-263 650	-412 091
CHV92 Correction de valeur sur placements	-158 054	0	-158 054	-384 791	-955 821
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-320 908	0	-320 908	-124 311	-189 783
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	1 634 754	-127 036	1 507 718	1 200 639	4 443 962

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	12 097 220	9 457 207	12 618 115
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	1 507 718	1 200 639	4 443 962
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	9 832 982	7 888 704	13 412 153
PRNT11 Revenus des placements	7 862 150	6 881 930	11 453 035
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 504 225	631 575	1 331 886
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	466 608	375 199	627 232
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	-1 640 628	-2 071 046	-4 025 693
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-570 582	-706 469	-1 065 006
CHNT12 Correction de valeurs sur placements	-353 108	-1 031 477	-2 470 215
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-716 938	-333 100	-490 472
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	-4 850 615	-3 510 455	-5 595 953
PRNT2 Autres produits non techniques	91 491	97 059	2 997 924
CHNT3 Autres charges non techniques	-1 700 026	-58	-4 000 572
Résultats provenant des activités ordinaires	15 338 141	13 062 050	19 849 936
CHNT4 Impôts sur le Résultat	-4 462 003	-3 066 396	-4 620 542
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	10 876 139	9 995 654	15 229 394
CHNT5 Pertes extraordinaires	0	0	-1 442 178
Résultat net après modifications comptables :	10 876 139	9 995 654	13 787 216

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
HB1 Engagements reçus	936 892	1 199 180	839 140
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>	607 683	551 971	512 931
<i>Avals, cautions de garanties</i>	329 209	647 209	326 209
HB2 Engagements donnés	741 165	747 580	1 305 013
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>	741 165	747 580	1 305 013
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	74 104 064	60 678 067	134 610 883
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-31 902 269	25 483 995	-57 411 742
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	141 885	93 346	1 026 668
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	0	0	-56 902
E5 Commissions versées sur les acceptations	-39 018	-21 003	-268 890
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-8 481 198	-12 662 326	-23 314 957
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	4 952 710	3 827 168	5 086 540
E8 Commissions reçues sur les cessions	1 704 371	2 040 906	5 171 388
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-5 873 971	-5 237 056	-11 383 007
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-3 915 055	-3 423 661	-6 103 605
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0	15 308
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	-5 341 816	18 183 626	18 092 820
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-63 745 386	-89 818 867	-169 994 599
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	45 253 910	66 780 199	132 030 677
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-5 916 763	-5 577 688	-9 463 396
E16 Produit financiers reçus	10 105 830	8 831 106	14 522 568
E17 Impôts sur les bénéfices payés	0	0	0
E18 Autres mouvements	-8 379 160	-65 019 466	-24 307 665
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	2 668 132	4 158 346	8 252 089
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	6 262
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0	0
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0	0
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0	0
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	0	0	6 262
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0
F2 Dividendes et autres distributions	-8 778 383	-7 980 570	-7 980 570
F3 Encaissements provenant d'emprunts	0	0	0
F4 Remboursements d'emprunts	0	0	0
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	0	0	0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-8 778 383	-7 980 570	-7 980 570
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-153 307	23 297	-201 001
Variations de trésorerie	-6 263 557	-3 798 927	76 780
Trésorerie de début d'exercice	9 321 666	9 244 886	9 244 886
Trésorerie de fin d'exercice	3 058 109	5 445 959	9 321 666

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «**ASTREE**»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - CCR
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD : Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI : Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Michel LUCAS ;
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
 - M. Eric Jean CHARPENTIER, représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - 71 Agents d'assurances
 - 36 Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :

- La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

▪ **Situation comparative des primes émises au 30/06/2017 (Hors Acceptations) :**

(Chiffres en dinars)

	30/06/2017	Part %	30/06/2016	Part %	31/12/2016	Part %
Primes émises non VIE	69 830 292	77,21	63 787 434	78,48	102 357 497	78,48
Primes émises VIE	20 613 251	22,79	17 494 202	21,52	28 058 289	21,52
Total :	90 443 543	100	81 281 636	100	130 415 786	100

Source : Etats de production au 30/06/2017

2. Faits marquants de l'exercice

2.1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances durant le premier semestre de l'exercice 2017 :

- ✓ L'augmentation du tarif obligatoire RC automobile contre une réduction du tarif des garanties facultatives visant l'équilibrage des résultats de la garantie RC.
- ✓ Le changement de la méthode de provisionnement sur les arriérés de primes conformément aux nouveaux impératifs réglementaires (réf-Circulaire N°24/2017 du 29/03/2017 du Comité général des Assurances CGA).
- ✓ La poursuite du projet de mise en place d'une centrale de risque pour le suivi de l'application du système Bonus-Malus en assurance Automobile (réf : Circulaire N°01-2015 du 25/12/2015 du Comité Générale des Assurances CGA).

2.2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

▪ **Production :**

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 90,444 MD contre 81,282 MD à la même période en 2016, soit une enveloppe en primes additionnelles de 9,162 MD qui correspond à une progression de 11,27%.

Les branches Vie, Automobile, Maladie, Responsabilité Civile, Maladie, Transport, Risque Spéciaux, Incendie et Multirisques constituent les principaux vecteurs de cette croissance.

▪ **Sinistres déclarés et Sinistralité :**

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2017, les sinistres déclarés de la Compagnie se sont établis à un montant de 24,060 MD contre 22,332 MD à la même période de l'exercice écoulé, soit un écart défavorable de 1,728 MD.

Quant à la sinistralité globale de la Compagnie, elle s'est améliorée de 0,87 points en s'établissant au terme du premier semestre de l'exercice en cours à 26,60% contre 27,47% à la même période, une année auparavant. Cette amélioration est imputable à la baisse de la sinistralité des branches incendie & multirisques et Maladie Groupe.

▪ **Placements :**

Au terme du 1er semestre de l'exercice 2017, les produits de placements bruts se sont élevés à **14,234 MD**, soit une augmentation de **3,401 MD** comparé à la même période de l'année écoulée. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des revenus de ses placements financiers.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurances.
 - Norme comptable **n°19** relative aux états financiers intermédiaires.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation (cf. Déclarations des salaires, Déclarations de chiffre d'affaires) parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire sont neutralisés par prudence.

4.2 Opérations techniques d'assurance non vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, une méthode statistique, consistant dans l'estimation de la PNA par rapport à l'évolution des primes pour chaque catégorie d'assurance, est appliquée. Le calcul de la PNA est adapté aux spécificités de certaines catégories d'assurance (branche RC décennale, Branche Auto et les autres branches).

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire et étant donné que la méthode usuelle du calcul de la PNA, les frais d'acquisition reportés, calculés à la clôture de l'exercice précédent, sont repris et l'effet sur le résultat est neutralisé.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Participations aux bénéfices versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer sont estimées selon trois méthodes (extrapolative, réelle et historique) à savoir la méthode de projection de la sinistralité globale, la méthode de l'inventaire permanent et la méthode des cadences de règlement. La méthode la plus prudente est retenue.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode de calcul de la provision pour risques en cours ne diffère pas de celle de la clôture de l'exercice au 31 décembre de chaque année.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

- **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée d'après les notes techniques.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provisions des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie nettes des capitaux échus et des rachats.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Lors de l'arrêt de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer vie et étant donnée leur importance relative sont estimées selon une méthode extrapolative par rapport à l'historique de l'évolution des provisions pour sinistres à payer vie antérieurs.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Lors de l'arrêt de la situation intermédiaire, le solde de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie est actualisé par les utilisations conformément à la norme comptable NC27.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance-crédit emprunteur collectif.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêt de la situation intermédiaire, les opérations courantes au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance consolidé compte tenu des opérations de réassurance conventionnelles et facultatives.

Les opérations d'acceptation sont comptabilisées à partir d'un bilan estimé sur la base de critères objectifs et contrôlables. Conformément à la norme NC27, et étant donné que les décomptes trimestriels des cédantes ne sont pas encore parvenus, le solde du bilan d'acceptation de la compagnie est neutralisé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19.

Les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC2.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les arriérés de primes des intermédiaires (Agents et courtiers) à concurrence de 10%, 40%, 60 % et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté de 1 ans, 2 ans ,3 ans et de 4 ans et plus.
- Les arriérés de primes du bureau direct/Agence centrale à concurrence de 20% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté de 2 ans, et de 3 ans et plus.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

Lors de l'arrêt de la situation intermédiaire, la méthode de provisionnement des arriérés primes conformément à la méthode de la tutelle n'est pas appliquée étant donné la saisonnalité des efforts de recouvrement généralement engagés lors du second semestre de l'exercice comptable.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	3 295 200	-	-	3 295 200
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	51 542 367	17 975 026	-	69 517 393
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 316 110	1 420 698	-	4 736 808
Créances nées d'opération de réassurance	1 614 623	-	614 433	2 229 056
Personnel	124 084	-	-	124 084
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 784 611	-	-	1 784 611
Débiteurs divers	230 719	-	583 552	814 271
Total :	61 907 714	19 395 724	1 197 984	82 501 422

Dettes	Moins d'un an	Plus de de 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	8 539 791	801 436	9 341 227
Dettes nées d'opération de réassurance	18 262 036	-	18 262 036
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 820 368	-	1 820 368
Dépôts et cautionnements reçus	-	493 331	493 331
Personnel	1 068 107	-	1 068 107
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 510 957	-	6 510 957
Créditeurs divers	563 169	-	563 169
Total :	36 764 427	1 294 767	38 059 194

5.4 Capitaux propres

Le capital social de la Compagnie s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 30 juin 2017 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2016	20 000 000	22 831 873	39 730 315	14 037 420	13 787 216
Affectation AGO du 23 Mai 2017		1 200 000	6 027 500	<2 240 284>	<13 787 216>
Affectation AGE du 23 Mai 2017	10 000 000	<10 000 000>			
Résultat au 30 juin					10 876 139
Solde au 30/06/2016	30 000 000	14 031 873	45 757 815	11 797 136	10 876 139

Conformément à la décision de l'AGO en date du 23 Mai 2017, la répartition du résultat 2016 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2016 :	13 787 216
Résultat reporté :	14 037 420
Total à distribuer :	27 824 636

Réserve pour réinvestissements exonérés	<6 027 500>
Réserves Facultatives	<10 000 000>
Résultat reporté :	11 797 136

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P1 dans la rubrique informations diverses sur le bilan.

Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours du premier semestre de l'exercice 2017.

5.5 Provisions pour sinistres à payer

	Non Vie	Vie	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provision pour sinistres à payer	100 776 435	2 116 951	102 893 386	106 985 995	100 863 946
Chargement de gestion	8 399 267	140 885	8 540 152	8 879 837	8 334 948
Provision de recours à encaisser	<2 057 835>	-	<2 057 835>	<1 246 438>	<1 835 073>
Provision SAP Acceptations	1 215 516	-	1 215 516	870 000	824 897
Total :	108 333 383	2 257 836	110 591 219	115 489 394	108 188 718

5.6 Informations diverses sur le bilan

AC - Actif du bilan

Note - A1 - Actifs incorporels

AC 11, 12,13 - Investissement de recherche et développement

	Montant brut	Amorti- ssements / Résorption	VNC 30/06/2017	VNC 30/06/2016	VNC 31/12/2016
Logiciels	914 576	746 991	167 585	67 773	193 722
Acomptes versés	0	0	0	12 405	0
Total :	914 576	746 991	167 585	80 178	193 722

Note - A2 - Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amorti- ssements	VNC 30/06/2017	VNC 30/06/2016	VNC 31/12/2016
AC 21 - Installations techniques et machines	5 018 546	<4 072 583>	945 963	1 183 831	1 030 210
AC 22 - Autres installations, outillages et mobiliers	1 054 926	<903 647>	151 279	132 563	134 266
AC 23 - Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	120 333	0	120 333	120 333	120 333
Total :	6 193 805	<4 976 230>	1 217 575	1 436 727	1 284 809

Note - A3 - Placements

A3.1 - Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant brut	Amorti- ssements	VNC 30/06/2017	VNC 30/06/2016	VNC 31/12/2016
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 281 019>	1 574 483	1 662 516	1 618 499
AC 312 - Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	<2 733 006>	3 569 003	3 700 084	3 634 539
AC 313 - Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	0	690 000	690 000	690 000
Total :	10 847 511	<5 014 025>	5 833 486	6 052 600	5 943 038

A3.2 - Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2017	VNC 30/06/2016	VNC 31/12/2016
AC 32 - Parts dans des entreprises liées	26 102 517	0	26 102 517	26 102 517	26 102 517
AC 32 - Parts dans des entreprises avec lien de	6 101 904	0	6 101 904	6 101 904	6 101 904

participation

Total : 32 204 421	0	32 204 421	32 204 421	32 204 421
---------------------------	----------	-------------------	-------------------	-------------------

A3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2017	VNC 30/06/2016	VNC 31/12/2016
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	108 619 568	<12 526 962>	96 092 607	97 170 594	82 516 953
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	97 967 941	<416>	97 967 525	80 079 450	92 098 635
AC 333-334 - Prêts	1 183 616	<120 027>	1 063 589	950 064	949 493
AC 335 Dépôts monétaires	101 970 000	0	101 970 000	86 495 000	102 270 000
Total :	309 741 126	<12 647 405>	297 093 722	264 695 108	277 835 081

A3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises acceptations	850 000	850 000	796 620
Provisions pour sinistres à payer acceptations	1 215 517	870 000	824 897
Total :	2 065 517	1 720 000	1 621 517

Note – A4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	7 988 081	9 207 089	7 261 892
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	181 272	41 220	181 272
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	22 701 269	30 392 492	26 365 660
AC 550 – Provisions d'équilibrage Non Vie	266 244	-	266 244
Total :	31 136 866	39 640 801	34 075 068

Note – A5 – Créances

A5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 – Primes acquises et non émises

30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
------------	------------	------------

Primes acquises et non émises Transport	153 850	163 405	153 850
Primes acquises et non émises Maladie	3 528 928	3 042 737	3 528 928
Primes acquises et non émises Invalidité	673 328	773 743	673 328
Primes acquises et non émises Multirisques	223 341	210 382	223 341
Primes acquises et non émises Individuelle	20 455	18 564	20 455
Primes acquises et non émises Automobile	243 255	151 344	243 255
Primes acquises et non émises Assurance-Crédit	90 204	106 656	90 204
Primes acquises et non émises Resp. Civile	543 900	531 680	543 900
Primes acquises et non émises Vie	1 013 168	1 111 457	1 013 168
Primes à annuler	<3 200 229>	<4 100 322>	<3 200 229>
Total :	3 295 200	2 009 646	3 295 200

A5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Quittances de primes à recevoir (1)	63 895 517	60 697 345	45 157 210
Quittances de primes à recevoir P/C Co assureurs	153 247	98 736	117 746
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	3 800 549	3 464 349	4 836 144
Effets en portefeuille	1 309 572	1 351 274	2 245 337
Chèques impayés	358 508	545 164	301 638
S/Total :	69 517 393	66 156 868	52 658 075
Provisions au titre des arriérés primes	<13 250 720>	<10 168 841>	<11 306 755>
Provisions au titre des chèques impayés	<358 508>	<612 806>	<301 638>
Provision au titre des effets impayés	<1 313 724>	<811 561>	<1 314 558>
Total :	54 594 441	54 563 660	39 735 124

(1) Le niveau des arriérés est généralement élevé au 30 juin par rapport au 31 décembre ceci est dû notamment aux habitudes de liquidation des primes d'assurances par les entreprises et à l'effort de recouvrement qui est plus important pendant le deuxième semestre de chaque exercice.

A5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Avances sur recours matériel	1 124 027	2 131 259	1 136 205
Avance sur recours corporels	1 417 648	1 193 788	1 202 650

Indemnisation Directe des Assurés	1 767 132	2 812 280	2 003 634
Sinistres officiels	1 523	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	426 478	444 908	316 762
S/ Total :	4 736 808	6 583 758	4 660 774
Provisions pour dépréciation de créances	<358 867>	<280 318>	<358 867>
Total :	4 377 941	6 303 440	4 301 907

A5.2 - Créances nées d'opérations de réassurance

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Cessionnaires	2 143 170	1 235 316	1 177 603
Cédantes	85 886	125 038	108 564
S/Total :	2 229 056	1 360 354	1 286 167
Provision pour créances envers les Cessionnaires	<614 433>	<614 433>	<614 433>
Total :	1 614 623	745 921	671 734

A5.3 - Autres créances

A5.3.1 - Personnel

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Avances au personnel	98 162	60 722	76 648
Autres avances	25 922	18 018	76 095
Total :	124 084	78 740	152 743

A5.3.2 - Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Avances sur Impôts/Sociétés	223 845	449 347	152 561
Acomptes provisionnels	1 386 162	1 157 581	3 472 742
Autres	174 604	419 336	201 018
Total :	1 784 611	2 026 264	3 826 321

A5.3.3 – Débiteurs divers

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Compte de liaison avec la délégation Maroc	583 551	583 551	583 552
Autres débiteurs	230 720	367 228	222 568
S/Total :	814 271	950 779	806 120
Provision pour dépréciation (1)	<793 942>	<793 942>	<793 942>
Total :	20 329	156 837	12 178

(1) Le solde de la succursale au Maroc a été actualisé au 31/12/2016. Il est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A6 – Autres éléments d’actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	893 497	2 744 627	5 975 840
Effets remis à l'encaissement	2 130 250	2 551 279	3 345 738
Comptes bancaires en Devises	30 512	148 035	-
Caisse	3 850	2 018	88
Total :	3 058 109	5 445 959	9 321 666

A6.2 – Frais d’acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d’acquisition reportés présentent un solde égal à celui du 31/12/2016 soit 3 051 075 dinars.

A6.3 – Compte de régularisation Actif

A6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	6 308 052	5 080 276	5 435 658
Loyers échus et à recevoir	130 847	101 228	82 339
Total :	6 438 899	5 181 504	5 517 997

A6.3.2 – Autres comptes de régularisation Actif

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Autres charges constatées ou payées d'avance	20 790	53 816	63 933
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	354 542	304 905	389 121
Total :	381 102	364 491	458 824

Note – CP – Capitaux propres et passif du Bilan

Note P1 - Capitaux propres

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
CP 1 – Capital social	30 000 000	20 000 000	20 000 000
CP 2 – Réserves et primes liées au capital	14 031 873	22 831 873	22 831 872
Réserve légale	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	7 305 870	16 105 870	16 105 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546	4 206 545
Primes de fusion	407 974	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483	111 483
CP 4 – Autres capitaux propres	45 757 815	39 730 315	39 730 316
Réserves pour réinvestissements exonérés	43 809 130	37 781 630	37 781 630
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685	1 948 686
CP 5 – Résultat reporté	11 797 136	14 037 420	14 037 420
S/Total :	101 586 824	96 599 608	96 599 608
CP 6 – Résultat de la période	10 876 139	9 995 654	13 787 216
Total capitaux propres avant affectation :	112 462 963	106 595 262	110 386 824

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Solde d'ouverture	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provision d'ouverture	7 132 109	7 433 798	7 433 798
Constitution	1 700 000	500 000	2 525 000
Utilisation	-	<213 779>	-
Reprise	-	<1 356 689>	<2 826 689>
Provision de clôture	8 832 109	6 363 330	7 132 109

P2.2 – Provisions techniques brutes

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non vie	33 517 025	30 349 106	30 478 375
PA 320 – Provisions d'assurance vie	114 242 522	92 219 016	95 396 348
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	2 257 836	2 116 368	2 733 268
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	108 333 383	113 373 026	105 455 451
PA 340 – Provisions pour P.B & Ristournes vie	1 440 000	1 630 000	1 297 766
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	1 823 636	2 511 362	1 589 568
PA 350 – Provision pour égalisation et équilibrage	281 509	-	281 510
PA 360 – Autres provisions techniques vie	53 685	280 000	53 685
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	3 001 998	3 005 671	2 909 929
- Réserve pour risques en cours	-	-	-
- Réserve mathématique de rentes	2 927 354	2 956 027	2 843 463
- Réserve d'invalidité	55 000	30 000	46 822
- Arrérages à payer	19 644	19 644	19 644
Total :	264 951 595	245 484 549	240 195 900

P2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provisions pour primes non acquises	7 685 611	2 648 791	6 584 804
Provisions pour sinistres vie	181 272	41 220	181 272
Provisions pour sinistres non vie	15 300 971	26 170 269	16 970 512
Total :	23 167 854	28 860 280	23 736 588

P2.4– Autres Dettes

P2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Commissions sur arriérés	6 909 399	5 963 377	4 863 958
Comptes de régularisation	1 415 646	1 353 494	4 105 247
Primes affaires collectives à payer	495 908	504 608	684 908
Compte intermédiaire sinistres maladie	520 274	718 189	-
Total :	9 341 227	8 539 668	9 654 113

P2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Recours client	78 362	63 163	63 163
Sinistres officieux	281 631	281 631	281 631
Comptes de régularisation Sinistres	1 460 375	1 344 919	2 145 080
Total :	1 820 368	1 689 713	2 489 874

P2.4.2- Dettes nées d'opérations de réassurances

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Cessionnaires	17 044 698	18 881 804	17 246 792
Rétrocessionnaires	25 055	24 634	25 055
Cédantes	1 192 283	987 233	1 112 095
Total :	18 262 036	19 893 671	18 333 942

P2.5 – Autres dettes

P2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	368 244	366 003	370 503
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	125 087	121 748	121 748
Total :	493 331	487 751	492 251

P2.5.2- Personnel

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
--	------------	------------	------------

Dettes provisionnées pour congés payés	569 910	488 794	507 645
Autres charges à payer Personnel	360 000	248 938	782 270
Autres dettes	138 197	69 335	87 714
Total :	1 068 107	807 067	1 377 629

P2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Retenues à la source	227 125	269 030	340 729
Taxes d'assurance à payer	883 894	895 499	557 938
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	4 723 706	3 339 459	6 272 595
Cotisations sociales	676 232	638 642	609 776
Assurance Groupe et autres charges sociales à payer	-	-	338 000
Total :	6 510 957	5 142 630	8 119 038

P2.5.4 – Crédoiteurs divers

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Actionnaires, dividendes à payer	217 701	196 084	196 084
Autres crédoiteurs divers	317 968	232 683	311 713
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	27 500	73 239	166 898
Total :	563 169	502 006	674 695

P2.6 – Autres passifs

P2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Encaissements en instance d'affectation	214 436	222 006	216 877
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	52 195	50 235	50 235
Autres comptes de régularisation Passif	719 239	751 009	642 460
Total :	985 870	1 023 250	909 572

Informations sur l'état de résultat

1. Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

2. Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe N°12 et N°13.

L'annexe N°13 contrairement à l'arrêté des comptes annuel du 31 décembre de chaque année ne peut être élaboré au 30 juin par branches d'assurances conformément à la norme NC26 ceci étant donnée le manque d'informations. Néanmoins, l'annexe N°13 a été élaboré toutes branches d'assurance Non Vie confondues.

3. Affectation des produits aux différentes catégories

Conformément à la norme NC27, les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

Le montant des produits de placements net de la période est la somme des produits net des charges de placement au niveau de l'état de résultat général et le montant des produits des placements net des charges de placement au niveau de l'état de résultat Vie.

4. Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 30 juin 2017 comme suit :

Catégorie	Nombre
Cadres	114
Agents d'encadrement	44
Agents d'exécution	27
Personnel de service	3
Personnel en détachement	1
Total :	189

Les frais de personnel s'élèvent au 30 juin 2017 à la somme de **4 013 716 DT** et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	30/06/2017	30/06/2016
Salaires	2 939 422	2 602 195
Charges connexes aux salaires	154 091	144 957
Charges sociales	839 672	793 024
Personnel en détachement	80 531	108 570
Total :	4 013 716	3 648 746

5. Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires au 30 juin 2017, s'élevant à la somme de **8 214 210 DT**, se détaille comme suit :

Nature	Montant	
	30/06/2017	30/06/2016
Agents généraux	4 341 301	3 818 127
Courtiers	1 948 459	1 645 607
	-	
Banque Assurance	1 628 732	1 167 761
Acceptations	156 000	148 500
Coassurance	139 718	18 110
Total :	8 214 210	6 798 105

6. Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations en cours et hors ristournes sur exercices, s'élevant au 30 juin 2017 à la somme de 90 443 543 DT, se présente comme suit :

Zone	Montant	
	30/06/2017	30/06/2016
Nord	77 780 775	69 848 725
Centre	3 644 874	3 255 634
Sud	9 017 894	8 177 277
Total :	90 443 543	81 281 636

7. Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal :

Bénéfice comptable avant impôt :	15 338 141
Réintégrations :	3 902 596
Déductions (1) :	< 6 492 159 >
Résultat Fiscal avant réinvestissement :	12 748 579
Réinvestissement exonéré :	-
Bénéfice Fiscal au 30 juin 2016	12 748 579

Taux d'imposition :	35%
Impôt sur les Sociétés :	4 462 002
Bénéfice comptable net au 30 juin 2016 :	10 876 139

(1) Ce montant correspond à des dividendes encaissés et à des reprises sur provisions pour pertes et charges et des provisions pour dépréciation des actions non cotées.

8. Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites ci-dessus. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provision mathématique vie à l'ouverture	95 396 348	77 106 309	77 106 309
Charges de provisions au 30 juin	18 282 015	15 400 197	20 663 070
Intérêts techniques	1 323 241	916 578	
Total :	115 001 604	93 423 084	97 769 379
Sinistres payés, Capitaux échus et rachats polices vie	<759 082>	<1 204 068>	<2 373 031>
Total :	114 242 522	92 219 016	95 396 348

9. Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques Vie et Non Vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants. Le montant des engagements donnés a été pris dans sa totalité au titre de cautions données dans le cadre d'appel d'offres.

Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe 7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuelle par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Comparabilité des comptes

Conformément à la norme NC19, aucun changement n'a été opéré au 30 juin 2017 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 30 juin 2017.

Diligences spécifiques

Conformément à l'arrêté des ministres de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques s'élève au 30 juin 2017 à **124,33%**.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 30/06/2017

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 157 511	5 143 486	19 052 502	13 909 016
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (2)	87 525 184	75 200 985	111 930 775	36 729 790
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	39 974 842	39 774 740	39 774 740	0
Autres parts d'OPCVM (4)	13 323 964	13 321 303	14 693 835	1 372 532
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	97 967 941	97 967 525	97 967 525	0
Autres Dépôts (6)	101 970 000	101 970 000	101 970 000	0
TOTAL	351 609 442	334 068 039	366 336 877	52 011 338

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée en date du 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	16 210 980	52 940 800
Actions non cotées	58 989 975	58 989 975
Total	75 200 955	111 930 775

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Obligations cotées :	23 352 590	23 352 590
Obligations non cotées :	13 000 000	13 000 000
Titres de créances négociables et bons du trésor :	61 614 935	61 614 935
Total :	97 967 525	97 967 525

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 30/06/2017

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		762 593	762 593	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	3 428 730	9 982 917	13 411 647	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		60 080	60 080	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	3 428 730	10 805 590	14 234 320	
Intérêts		500 009	500 009	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	479 344	1 395 635	1 874 980	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	479 344	1 895 644	2 374 988	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 30/06/2017

	Total
Primes Acquises	20 588 914
Charges de prestations	-2 132 943
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-18 380 742
Solde de souscription :	75 230
Frais d'acquisition	-1 717 522
Autres charges de gestion nettes	-242 834
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 960 356
Produits nets de placements	3 666 977
Participation aux résultats	-147 097
Solde Financier :	3 519 880
Part des réassureurs dans les primes acquises	-147 422
Part des réassureurs dans les prestations payées	18 448
Part des réassureurs dans les charges de provisions	0
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs	1 938
Solde de réassurance :	-127 036
Résultat technique juin 2017 :	1 507 718
Résultat technique juin 2016 :	1 200 639
Variation juin 2017 - juin 2016 :	307 079
0	
<u>Informations complémentaires :</u>	
Versement périodique de rente Vie	15 217
Rachats Vie payés	61 206
Capitaux échus Vie	690 232
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes Vie au 30 juin 2017	114 242 522
Provisions techniques brutes Vie au 01 janvier 2017	95 396 348

Annexe n° 13 : Résultat technique d'assurance Non Vie au 30/06/2017

Eléments	Toutes branches confonfues	Acceptations	Total
Primes acquises			
PRNV11 Primes émises	69 305 764	600 000	69 905 763
PRNV12 Variation des primes non acquises	-2 985 270	-53 380	-3 038 650
Charges de prestations			
CHNV11 Prestations et frais payés	-32 617 680		-32 617 680
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-3 203 018	-390 620	-3 593 637
Solde de souscription :	30 499 796	156 000	30 655 796
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-3 563 985	0	-3 563 985
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-8 900 304	-156 000	-9 056 304
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-12 464 289	-156 000	-12 620 289
PRNT3 Produits nets des placements	4 850 615	0	4 850 615
CHNV3 Participation aux Bénéfices & Ristournes	-2 680 395	0	-2 680 395
Solde Financier :	2 170 220	0	2 170 220
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-12 941 874	0	-12 941 874
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	4 755 127	0	4 755 127
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	-3 664 391	0	-3 664 391
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	3 742 631	0	3 742 631
Solde de Réassurance Juin 2017 :	-8 108 507		-8 108 507
Solde de Réassurance Juin 2016 :	-13 789 213		-13 789 213
Résultat technique Juin 2017 :	12 097 220		12 097 220
Résultat technique Juin 2016 :	9 457 207		9 457 207
Variation Juin 2017 - Juin 2016	2 640 013		2 640 013
Informations complémentaires :			
Provisions pour primes non acquises à la clôture	32 667 025	850 000	33 517 025
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	29 681 755	796 620	30 478 375
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	107 117 867	1 215 517	108 333 383
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	104 630 555	824 897	105 455 451
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	1 823 636		1 823 636
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes	1 589 568		1 589 568
Provision pour Equilibrage à la Clôture	281 509		281 509
Provision pour Equilibrage à l'Ouverture	281 509		281 509
Autres provisions techniques à la clôture :	3 001 998		3 001 998
- Provisions pour risques en cours	0		0
- Provisions mathématiques de rentes	2 927 354		2 927 354
- Arrérages de rentes à payer	19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	55 000		55 000
Autres provisions techniques à l'ouverture :	2 909 929		2 909 929
- Provisions pour risques en cours	0		0
- Provisions mathématiques de rentes	2 843 463		2 843 463
- Arrérages de rentes à payer	19 644		19 644
- Réserve des rentes d'invalidité	46 822		46 822

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2017**

	Raccordement	Total
Primes Acquisées	PRV11	20 588 914
Charges de prestations	CHV11	-2 132 943
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	-18 380 741
Solde de souscription :		75 230
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-1 717 522
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	-242 834
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-1 960 356
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	3 666 977
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-147 097
Solde Financier :		3 519 880
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-147 422
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	18 448
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	1 938
Solde de réassurance :		-127 036
Résultat technique :		1 507 718
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		15 217
Montants des rachats Vie		61 206
Capitaux échus Vie		690 232
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		114 242 522
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		95 396 348

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 30/06/2017**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	69 905 763
Variation des primes non acquises	PRNV12	-3 038 650
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	-32 617 680
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	-3 593 637
Solde de souscription :		30 655 796
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-3 563 985
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	-9 056 304
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		-12 620 289
Produits nets de placements	PRNT3	4 850 615
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	-2 680 395
Solde Financier :		2 170 220
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	-12 941 874
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	4 755 127
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	-3 664 391
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	3 742 631
Solde de Réassurance :		-8 108 507
Résultat technique :		12 097 220
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		33 517 025
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		30 478 375
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		108 333 383
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		105 455 451
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 823 636
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 589 568
Autres provisions techniques à la clôture		3 001 998
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 909 929

Mesdames et messieurs les actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « Astrée »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE», arrêtés au 30 juin 2017 faisant apparaître un total net de bilan de 448 459 584 dinars ainsi que du compte de résultat affichant un bénéfice, après estimation de l'impôt, à cette date, de 10 876 139 dinars, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicable en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE» au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Tunis, le 23 Août 2017

Mohamed Hédi KAMMOUN

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2017	2016	2016
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	3 129 071	8 477 312	6 717 900
Créances sur la clientèle de Leasing	5	484 841 097	438 556 200	468 444 853
Acheteurs factorés	6	11 019 632	9 360 635	11 633 141
Portefeuille de placement	7	224 700	3 841 631	300 160
Portefeuille d'investissement	8	10 058 977	7 971 973	7 991 282
Valeurs immobilisées	9	3 914 467	4 235 926	4 097 565
Autres actifs	10	4 138 749	2 795 386	3 669 612
TOTAL DES ACTIFS		517 326 694	475 239 063	502 854 513
	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2017	2016	2016
PASSIFS				
Concours bancaires	11	6 338 458	569	569
Dettes envers la clientèle	12	8 158 494	7 949 477	7 321 555
Comptes courants des adhérents	6	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Emprunts et dettes rattachées	13	433 748 656	401 491 036	406 859 321
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 246 609	22 498 415	40 560 388
Autres passifs	15	3 237 277	2 773 140	4 285 758
TOTAL DES PASSIFS		475 715 479	436 358 514	460 808 718
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		11 775 866	9 751 952	9 716 736
Résultats reportés		2 805 859	6 462 255	6 462 255
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Total des capitaux propres	16	41 611 214	38 880 549	42 045 795
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		517 326 694	475 239 063	502 854 513

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars)

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
ENGAGEMENTS DONNES	73 708 491	78 790 325	63 030 240
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15 286 855	16 583 012	12 214 200
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 663 581	58 914 397	48 177 007
Engagements de factoring	2 758 055	3 292 915	2 639 033
ENGAGEMENTS RECUS	627 340 415	556 429 281	607 184 697
Garanties reçues	9 532 984	865 083	9 660 059
Intérêts à échoir sur contrats actifs	77 143 270	75 694 626	77 382 377
Valeurs des biens, objet de leasing	540 664 160	479 869 572	520 142 261
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	7 000 000	23 096 475	7 104 763
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	23 096 475	31 530 000

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2017	2016	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	23 242 416	20 691 518	43 356 537
Revenus de Factoring	18	649 928	540 976	1 168 545
Total des revenus		23 892 344	21 232 494	44 525 082
Autres produits d'exploitation	19	1 085 158	1 022 394	2 091 409
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		24 977 502	22 254 888	46 616 491
Charges financières nettes	20	(14 918 529)	(13 120 972)	(26 878 010)
Commissions encourues		(100 031)	(47 969)	(142 939)
Produits des placements	21	190 269	263 027	446 025
PRODUITS NETS		10 149 212	9 348 974	20 041 567
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(3 466 224)	(2 678 507)	(4 703 492)
Autres charges d'exploitation	23	(1 319 509)	(1 216 404)	(2 572 880)
Dotations aux amortissements	24	(209 751)	(200 221)	(409 760)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 153 727	5 253 842	12 355 435
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 281 720)	(2 193 549)	(3 665 267)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(75 460)	(423 849)	(1 096 840)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 796 547	2 636 444	7 593 328
Autres gains ordinaires	27	72 613	175 363	588 925
Autres pertes ordinaires	28	(181 604)	(175)	(586)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 687 556	2 811 632	8 181 667
Impôt sur les bénéfices	29	(1 106 267)	(843 490)	(2 357 817)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 581 289	1 968 142	5 823 850
Contribution conjoncturelle		-	-	(655 246)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Résultat par action	16	1,033	0,787	2,067

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	152 777 050	137 588 073	288 966 886
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	23 057 766	20 638 556	43 704 482
Financements des adhérents	31	(21 570 744)	(20 582 590)	(45 063 097)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(163 891 639)	(128 134 455)	(269 702 267)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(4 922 949)	(3 616 475)	(7 009 516)
Intérêts payés	34	(13 461 897)	(13 764 188)	(26 888 225)
Impôts et taxes payés	35	(1 560 595)	(2 808 523)	(5 133 115)
Autres flux de trésorerie	36	(680 364)	8 037 905	12 004 200
		<u>(30 253 371)</u>	<u>(2 641 697)</u>	<u>(9 120 651)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(26 654)	(115 723)	(186 901)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(2 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
		<u>(2 026 654)</u>	<u>(1 115 723)</u>	<u>(1 186 901)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	39	(3 015 870)	(3 010 152)	(3 045 368)
Encaissements provenant des emprunts	13	96 530 000	86 000 000	168 470 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(79 660 823)	(82 793 399)	(160 937 463)
Flux liés au financement à court terme	13	8 500 000	2 825 000	3 325 000
		<u>22 353 307</u>	<u>3 021 449</u>	<u>7 812 169</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(9 926 718)</u>	<u>(735 971)</u>	<u>(2 495 383)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	6 717 331	9 212 714	9 212 714
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	(3 209 387)	8 476 743	6 717 331

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 6.250.000 pour le porter de D : 21.250.000 à D : 27.500.000 et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de D : 3.750.000 (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de D : 2.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles à émettre au prix de D : 18 l'action, soit D : 10 de nominal et D : 8 de prime d'émission (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.

L'augmentation du capital en numéraire sera réalisée au cours du deuxième semestre de 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017, à D : 25.000.000 composé de 2.500.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a. la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b. les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être

estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2013 à 2015, TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2013-2015 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FSi \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-4 Faits saillants

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 3.013.279 DT dont 1.109.038 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 252.359 DT.

En application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 386.800 DT dont 359.830 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 1.062.490 DT et le crédit de l'impôt sur les sociétés à la même date de 241.989 DT à 52.048 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 906.884 DT et a procédé à la reprise de la provision de 900.000 DT, constituée en 2016.

Par ailleurs, cette opération de contrôle a été suivie par l'ajustement des déclarations fiscales de 2015 et 2016, qui s'est traduit par la constatation d'une perte de 174.249 DT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Banques	3 123 962	8 473 999	6 715 445
- Caisses	5 109	3 313	2 455
Total	3 129 071	8 477 312	6 717 900

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Créances de leasing	487 606 942	436 637 573	472 618 396
- Impayés	34 821 418	35 681 937	32 319 240
- Effets impayés et à l'encaissement	45 416	44 842	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 500 512)	(2 269 606)	(2 313 360)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 459 881	3 790 015	1 536 807
- Créances radiées	434 846	-	434 846
Total brut	521 867 991	473 884 761	504 640 178
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 192 055)	(11 882 662)	(12 141 005)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 335 732)	(17 581 681)	(17 782 382)
- Provisions additionnelles	(311 631)	(351 063)	(331 520)
- Provisions collectives	(2 004 922)	(1 895 481)	(2 004 922)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(169 531)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	-	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 535 057)	(3 403 893)	(3 288 000)
Total des provisions et produits réservés	(37 026 893)	(35 328 561)	(36 195 325)
Total net	484 841 097	438 556 200	468 444 853

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après

Solde au 31 Décembre 2016

474 155 203

Additions de la période

- Investissements	127 617 573
- Relocations	2 977 975

Retraits de la période

- Remboursement des créances échues	(105 500 282)
- Remboursement anticipé de créances	(6 640 929)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 607)
- Relocations	(3 094 086)
- Radiations de créances	(447 023)

Solde au 30 Juin 2017

489 066 823

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>542 922 346</u>	<u>493 773 005</u>	<u>528 262 608</u>
A recevoir dans moins d'un an	201 378 670	188 335 848	196 135 370
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	335 672 933	299 494 672	327 142 576
A recevoir dans plus de 5 ans	5 870 743	5 942 485	4 984 662
Produits financiers non acquis (b)	<u>77 143 270</u>	<u>75 694 626</u>	<u>77 382 377</u>
A recevoir dans moins d'un an	36 813 912	35 044 510	36 112 309
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	39 758 614	40 001 572	40 796 535
A recevoir dans plus de 5 ans	570 744	648 544	473 533
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>465 779 075</u>	<u>418 078 379</u>	<u>450 880 231</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>1 459 881</u>	<u>3 790 015</u>	<u>1 536 807</u>
Créances échues (3)	<u>152 773</u>	<u>169 223</u>	<u>496 112</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>1 134 173</u>	<u>934 650</u>	<u>1 151 702</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>20 540 922</u>	<u>17 455 320</u>	<u>20 090 351</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>489 066 823</u>	<u>440 427 588</u>	<u>474 155 203</u>

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	395 895 394	58 213 143	9 672 137	5 889 946	17 808 030	487 478 651
Impayés	2 688 531	6 736 022	2 880 739	2 244 926	20 271 199	34 821 418
Contrats en instance de mise en force	1 215 881	-	-	-	244 000	1 459 881
CREANCES LEASING	399 799 807	64 949 165	12 552 877	8 134 873	38 323 229	523 759 950
Avances reçues (*)	(5 481 385)	(506 885)	(20 696)	(49 249)	(2 100 279)	(8 158 494)
ENCOURS GLOBAL	394 318 421	64 442 280	12 532 181	8 085 623	36 222 950	515 601 456
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 077 391	209 464	-	-	-	15 286 855
TOTAL ENGAGEMENTS	409 395 812	64 651 744	12 532 181	8 085 623	36 222 950	530 888 311
Produits réservés	-	-	(354 089)	(344 538)	(2 836 430)	(3 535 057)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 406)	(112 059)	(12 076 590)	(12 192 055)
Provisions sur impayés	-	-	(459 564)	(841 422)	(17 034 745)	(18 335 732)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(311 631)	(311 631)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(817 060)	(1 298 019)	(32 259 396)	(34 374 475)
ENGAGEMENTS NETS	409 395 812	64 651 744	11 715 121	6 787 604	3 963 554	496 513 836

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2,36%	1,52%	6,82%
	10,71%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2016	9,72%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 30 juin 2016	10,73%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,52%	16,05%	89,06%
	60,48%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2016	67,47%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 30 juin 2016	63,88%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Comptes des acheteurs factorés	11 183 720	9 488 011	11 908 374
- Effets à l'encaissement	520 532	543 309	383 452
Sous Total (A)	11 704 252	10 031 320	12 291 826
- Provisions	(617 834)	(600 991)	(601 282)
- Agios réservés	(66 786)	(69 694)	(57 403)
Total des provisions	(684 620)	(670 685)	(658 685)
Total net	11 019 632	9 360 635	11 633 141
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Sous total (B)	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	9 718 267	8 385 443	10 510 699

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2017 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 261 244	-	218 259	-	713 731	11 193 234
Valeurs à l'encaissement	513 532	-	-	-	7 000	520 532
Fonds de garantie (**)	(1 870 488)	-	(36 000)	-	(80 854)	(1 987 342)
ENGAGEMENTS BILAN	8 904 288	-	182 259	-	639 877	9 726 424
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 758 055	-	-	-	-	2 758 055
TOTAL ENGAGEMENTS	11 662 344	-	182 259	-	639 877	12 484 480
Produits réservés	-	-	10 364	-	56 421	66 786
Provisions	-	-	34 379	-	583 455	617 834
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	44 743	-	639 877	684 620
ENGAGEMENTS NETS	11 662 344	-	137 516	-	-	11 799 860
Ratio des actifs non performants			1,46%		5,13%	
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2017				6,59%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2016				5,01%		
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2016				5,75%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			24,55%		100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2017				83,27%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016				100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2016				99,70%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 9 514 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	-	3 519 320	-
- Titres cotés	497 000	546 160	497 000
Total brut	497 000	4 065 480	497 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(272 300)	(223 849)	(196 840)
Total net	224 700	3 841 631	300 160

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Total	cours moyen du mois de juin	Provisions	pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	497 000	3,210	272 300	1,345%
Total				497 000				

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	9 882 577	7 795 573	7 814 882
Total	10 058 977	7 971 973	7 991 282

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2017 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	leur nomir	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2017, cette rubrique totalisant 3 914 467 DT contre 4 097 565 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	269 854		269 854	236 679	6 976	243 655	26 199
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>269 854</u>	-	<u>269 854</u>	<u>236 679</u>	<u>6 976</u>	<u>243 655</u>	<u>26 199</u>
Terrain	-	949 160	-	949 160	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	3 403 650	1 726 085	85 091	1 811 176	1 592 474
Matériel de transport	20,0%	470 369	-	470 369	167 045	46 631	213 676	256 693
Installations générales	10,0%	811 589	11 901	823 490	397 699	34 035	431 734	391 756
Mobilier de bureau	20,0%	247 218	6 687	253 905	214 385	6 559	220 944	32 961
Matériel informatique	33,3%	254 321	8 066	262 387	230 758	7 956	238 714	23 673
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	130 482	66 785	22 503	89 288	41 193
Immobilisations hors exploitation		600 358	-	600 358	-	-	-	600 358
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 867 147</u>	<u>26 654</u>	<u>6 893 800</u>	<u>2 802 757</u>	<u>202 775</u>	<u>3 005 532</u>	<u>3 888 268</u>
TOTAUX		7 137 001	26 654	7 163 654	3 039 436	209 751	3 249 187	3 914 467

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Frais d'émission des emprunts	867 780	894 906	804 254
- Dépôts et cautionnements versés	37 234	31 234	31 234
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	212 814	364 521	329 415
- Avances et acomptes au personnel	437 578	351 331	505 404
- Autres créances sur le personnel	3 010	4 390	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	397 212	596 792	1 355 429
- Compte d'attente / avance de TVA	1 246 281	-	-
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	643 770	291 815	330 635
- Autres comptes débiteurs	380 451	391 688	380 451
- Produits à recevoir	125 376	120 943	200 049
- Compte d'attente	15 500	-	15 500
- Charges constatées d'avance	83 910	59 933	26 398
<u>Total brut</u>	<u>4 585 820</u>	<u>3 242 457</u>	<u>4 116 683</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(447 071)	(447 071)
<u>Total net</u>	<u>4 138 749</u>	<u>2 795 386</u>	<u>3 669 612</u>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2017**
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 066 837	230 500	2 297 337	1 262 583	166 974	1 429 557	867 780
TOTAUX		2 066 837	230 500	2 297 337	1 262 583	166 974	1 429 557	867 780

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Banques, découverts	6 338 458	569	569
Total	6 338 458	569	569

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Avances et acomptes reçus des clients	8 158 494	7 949 477	7 321 555
Total	8 158 494	7 949 477	7 321 555

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Emprunts			
- Banques locales	157 531 415	125 971 510	144 939 059
- Banques étrangères	18 981 033	25 347 746	22 164 390
- Emprunts obligataires	157 886 160	161 840 600	150 403 480
- Certificats de Leasing	77 000 000	74 500 000	72 500 000
- Certificats de dépôt	14 000 000	7 500 000	10 000 000
- Crédits de leasing	41 574	85 213	64 077
Total emprunts	425 440 182	395 245 069	400 071 005
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	934 078	1 036 786	797 654
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	342 372	443 615	398 937
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 509 976	3 459 984	4 068 592
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 684 721	1 313 390	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	27 457	102 067	24 000
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(190 130)	(109 875)	(142 719)
Total dettes rattachées	8 308 474	6 245 967	6 788 316
Total général	433 748 656	401 491 036	406 859 321

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>144 939 058</u>	<u>71 000 000</u>	<u>58 407 644</u>	<u>157 531 415</u>	<u>89 991 026</u>	<u>67 540 389</u>
* ATTIJARI BANK 19	250 000	-	250 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 20	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 21	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 25	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	2 750 000	-	500 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK15/2	4 900 000	-	700 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	3 000 000	-	400 000	2 600 000	1 800 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/1	1 700 000	-	200 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/2	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/3	1 800 000	-	200 000	1 600 000	1 200 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/4	2 850 000	-	300 000	2 550 000	1 950 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/5	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/6	3 800 000	-	400 000	3 400 000	2 600 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/7	2 000 000	-	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/8	3 000 000	-	300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/9	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/01	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/02	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/03	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* Crédits Directs , ATTIJARI BANK	25 000 000	40 000 000	40 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	90 200 000	55 000 000	50 400 000	94 800 000	49 500 000	45 300 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 18	375 000	-	250 000	125 000	-	125 000
* AMEN BANK 19	300 000	-	200 000	100 000	-	100 000
* AMEN BANK 20	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
* AMEN BANK 21	711 851	-	216 662	495 190	39 398	455 792
* AMEN BANK 22	179 657	-	54 666	124 991	9 947	115 044
* AMEN BANK 23	780 316	-	177 987	602 328	152 849	449 479
* AMEN BANK 24	780 460	-	213 643	566 817	117 255	449 562
* AMEN BANK 25	1 379 741	-	419 826	959 914	76 391	883 523
* AMEN BANK 27	998 906	-	146 287	852 619	542 681	309 938
* AMEN BANK 28	673 093	-	98 639	574 453	365 545	208 909
* AMEN BANK 29	1 085 823	-	159 360	926 463	589 232	337 231
* AMEN BANK 30	757 537	-	146 826	610 711	375 410	235 302
* AMEN BANK 16/1	2 000 000	-	164 588	1 835 412	1 475 049	360 363
* AMEN BANK 16/2	3 000 000	-	257 625	2 742 375	2 203 940	538 435
* AMEN BANK 17/1	-	2 000 000	85 820	1 914 180	1 537 867	376 313
* AMEN BANK 17/2	-	1 500 000	-	1 500 000	1 207 731	292 269
* AMEN BANK 17/3	-	1 500 000	-	1 500 000	1 206 383	293 617
TOTAL AMEN BANK	13 122 384	5 000 000	2 641 931	15 480 454	9 899 677	5 580 776
* BANQUE DE TUNISIE 2	749 850	-	214 300	535 550	106 950	428 600
* BANQUE DE TUNISIE 3	570 000	-	143 000	427 000	141 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	1 800 000	-	400 000	1 400 000	600 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	2 800 000	-	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	3 600 000	-	400 000	3 200 000	2 400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	-	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
TOTAL BT	9 519 850	3 000 000	1 707 300	10 812 550	7 097 950	3 714 600
* BTL 17/1	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
TOTAL BTL	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ABC7	1 500 000	-	250 000	1 250 000	750 000	500 000
* ABC8	1 500 000	-	250 000	1 250 000	750 000	500 000
* ABC 16/1	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
TOTAL ABC	8 000 000	0	500 000	7 500 000	1 500 000	6 000 000
* BH	2 004 079	-	379 648	1 624 430	833 953	790 477
* BH 15/01	4 117 745	-	314 479	3 803 266	3 141 589	661 678
* BH 15/02	1 714 286	-	142 857	1 571 429	1 285 714	285 714
* BH 15/03	2 571 429	-	214 286	2 357 143	1 928 571	428 571
* BH 16/01	2 785 714	-	214 286	2 571 429	2 142 857	428 571
* BH 16/02	1 928 571	-	142 857	1 785 714	1 500 000	285 714
* BH 17/01	-	5 000 000	-	5 000 000	4 285 714	714 286
TOTAL BH	15 121 824	5 000 000	1 408 413	18 713 411	15 118 399	3 595 012
* ATB	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
* ATB 2	700 000	-	200 000	500 000	100 000	400 000
* ATB 15/01	2 625 000	-	350 000	2 275 000	1 575 000	700 000
* ATB 16/01	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
TOTAL ATB	5 975 000	-	1 250 000	4 725 000	2 975 000	1 750 000
* QNB	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
TOTAL QNB	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					plus d'un an	moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>22 164 390</u>	=	<u>3 183 357</u>	<u>18 981 033</u>	<u>12 614 321</u>	<u>6 366 712</u>
* BAD 1	4 048 732	-	337 394	3 711 338	3 036 549	674 789
* BAD 2	1 156 964	-	88 997	1 067 967	889 973	177 994
TOTAL BAD	5 205 696	-	426 392	4 779 305	3 926 522	852 783
* BEI 5	7 201 639	-	1 440 328	5 761 311	2 880 656	2 880 655
* BEI 6	1 293 406	-	258 681	1 034 725	517 363	517 362
TOTAL BEI	8 495 045	-	1 699 009	6 796 036	3 398 019	3 398 017
* SANAD	8 463 649	-	1 057 956	7 405 693	5 289 781	2 115 912
TOTAL SANAD	8 463 649	-	1 057 956	7 405 693	5 289 781	2 115 912
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	167 103 448	71 000 000	61 591 000	176 512 448	102 605 347	73 907 100

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/2011 F	5 700 000	-	5 700 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2011 V	300 000	-	300 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	2 328 000	-	2 328 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	5 016 000	-	1 672 000	3 344 000	1 672 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	594 000	-	-	594 000	-	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	2 766 000	-	-	2 766 000	-	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	1 371 520	-	-	1 371 520	914 400	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	7 316 800	-	600 000	6 716 800	3 058 400	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	2 632 000	-	-	2 632 000	1 974 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	9 122 760	-	3 040 920	6 081 840	3 040 920	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	7 960 000	5 970 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	4 420 800	-	-	4 420 800	2 947 200	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	8 505 600	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	8 865 600	-	2 216 400	6 649 200	4 432 800	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	-	-	17 918 000	14 334 400	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	24 000 000	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	7 850 000	-	-	7 850 000	6 280 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	-	-	22 150 000	22 150 000	-
* Emprunt obligataire 2016-2 A	1 170 000	13 070 000	-	14 240 000	11 392 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 B	3 300 000	12 460 000	-	15 760 000	15 760 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	150 403 480	25 530 000	18 047 320	157 886 160	122 131 720	35 754 440

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS						
* CERTIFICATS DE LEASING	72 500 000	102 000 000	97 500 000	77 000 000	-	77 000 000
* CERTEFICATS DE DEPOT	10 000 000	27 000 000	23 000 000	14 000 000	-	14 000 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	39 651	-	16 592	23 060	-	23 060
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	24 426	-	5 912	18 515	5 866	12 649
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	82 564 077	129 000 000	120 522 503	91 041 574	5 866	91 035 708
TOTAL GENERAL	400 071 005	225 530 000	200 160 823	425 440 182	224 742 933	200 697 249

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	3 694 079	7 856 157	6 547 704
- Effets à payer	18 552 530	14 642 258	34 012 684
Total	22 246 609	22 498 415	40 560 388

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	244 005	247 127	204 718
- Etat, retenues sur salaires	36 230	27 763	67 852
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	412 339	433 749	614 992
- Etat, impôts sur les bénéfices	398 310	92 541	105 075
- Contribution conjoncturelle	-	-	655 246
- Etat, autres impôts et taxes à payer	80 751	75 626	44 003
- Etat, TCL à payer	15 012	14 153	15 074
- C.N.S.S	289 391	266 754	186 448
- CAVIS	57 475	57 949	21 085
- Autres comptes créditeurs	18 120	13 901	14 157
- Remboursement assurance groupe	6 958	7 925	7 024
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	590 215	443 389	548 353
- Compte d'attente	133 179	183 281	133 456
- Caisse de compensation	6 156	6 156	6 156
- Produits constatés d'avance	171 191	104 304	165 933
- Prestataires de services	149 601	61 953	15 842
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	325 772	525 772	1 225 772
- Provisions pour départ à la retraite	228 447	136 672	180 447
Total	3 237 277	2 773 140	4 285 758

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Capital social	(A)	25 000 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	9 500 000	7 500 000	7 500 000
- Réserve pour fonds social	(D)	150 866	126 952	91 736
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		2 805 859	6 462 255	6 462 255
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 029 925	36 912 407	36 877 191
Résultat de l'exercice		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	41 611 214	38 880 549	42 045 795
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Nombre d'actions (2)		2 500 000	2 500 000	2 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,033	0,787	2,067

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 Dinars pour le porter de 21.250.000 Dinars à 27.500.000 Dinars et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles à émettre au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

L'augmentation du capital en numéraire sera réalisée au cours du deuxième semestre de 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017, à 25.000.000 Dinars composé de 2.500.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016			1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(70 368)				(70 368)
Résultat au 31 décembre 2016							5 168 604	5 168 604
Solde au 31 Décembre 2016	21 250 000	2 125 000	7 500 000	91 736	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 28/04/2017	3 750 000					(3 750 000)		-
Affectations approuvées par l'AGO du 28/04/2017			2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(40 870)				(40 870)
Résultat au 30 juin 2017							2 581 289	2 581 289
Solde au 30 Juin 2017	25 000 000	2 125 000	9 500 000	150 866	(551 800)	2 805 859	2 581 289	41 611 214

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Intérêts conventionnels	22 724 069	20 377 381	41 996 156
Intérêts intercalaires	21 043	9 531	37 649
Intérêts de retard	827 342	608 033	1 539 507
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>23 572 454</u>	<u>20 994 945</u>	<u>43 573 312</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(643 051)	(641 936)	(707 230)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	313 013	338 509	490 455
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(330 038)</u>	<u>(303 427)</u>	<u>(216 775)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>23 242 416</u>	<u>20 691 518</u>	<u>43 356 537</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Commissions de factoring	157 402	157 661	345 265
Intérêts de financement	492 526	383 315	823 280
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>649 928</u>	<u>540 976</u>	<u>1 168 545</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	278 484	233 590	431 038
- Commissions d'assurance	-	-	924
- Frais divers sur dossiers	802 265	786 143	1 653 222
- Autres produits d'exploitation	4 409	2 661	6 225
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 085 158</u>	<u>1 022 394</u>	<u>2 091 409</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Intérêts des emprunts obligataires	5 821 740	5 003 699	10 758 595
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 565 999	5 432 781	11 103 980
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	611 763	798 055	1 511 243
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	166 974	159 387	330 558
Total des charges financières des emprunts	13 166 476	11 393 922	23 704 376
- Intérêts des comptes courants	241 044	323 121	483 643
- Intérêts sur opérations de financement	1 511 010	1 403 929	2 689 991
Total des autres charges financières	1 752 053	1 727 050	3 173 634
Total général	14 918 529	13 120 972	26 878 010

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dividendes sur titres immobilisés	222 899	5 292	5 292
- Dividendes sur titres cotés	-	-	4 550
- Dividendes sur titres SICAV	-	333 724	333 736
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	-	7 789
- Plus values sur cession de titres SICAV	62 130	38 208	75 918
- Moins values sur cession de titres cotés	-	-	(20 426)
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(95 215) (*)	(95 215) (*)
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	(113 690) (*)	-
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(122 520) (*)	-	(8 196)
- Revenus des certificats de dépôt	-	46 664	46 664
- Intérêts des comptes courants	27 760	48 044	95 913
Total	190 269	263 027	446 025

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Salaires et compléments de salaires	2 503 282	1 868 638	3 357 312
- Rémunérations du personnel détaché	285 123	228 803	421 701
- Charges connexes aux salaires	39 454	107 294	64 884
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	496 254	378 788	648 403
- Autres charges sociales	147 275	98 787	219 723
- Transfert de charges	(5 163)	(3 803)	(8 531)
Total	3 466 224	2 678 507	4 703 492

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Achat de matières et fournitures	65 530	81 809	153 089
<u>Total des achats</u>	<u>65 530</u>	<u>81 809</u>	<u>153 089</u>
- Locations	38 260	45 782	88 302
- Charges locatives et de copropriété	14 893	16 082	31 611
- Entretien et réparations	39 210	35 852	67 765
- Primes d'assurances	92 286	94 156	192 657
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	10 334	10 424	21 083
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>194 983</u>	<u>202 296</u>	<u>401 418</u>
- Formations	21 726	25 245	49 218
- Personnel extérieur à l'entreprise	3 705	4 553	8 911
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	264 485	173 194	477 553
- Publicités, publications, relations publiques	98 272	108 817	227 469
- Transports	26 370	21 404	46 518
- Déplacements, missions et réceptions	26 183	17 692	34 885
- Frais postaux et de télécommunications	87 031	77 228	167 112
- Services bancaires et assimilés	172 976	225 772	472 469
- Documentations	1 753	2 245	4 204
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>702 501</u>	<u>656 150</u>	<u>1 488 339</u>
- Jetons de présence	55 000	24 000	50 000
- Rémunération comité d'audit	8 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de risque	8 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	8 000	6 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>79 000</u>	<u>42 000</u>	<u>86 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	73 928	58 741	85 399
- T.C.L	88 757	79 322	164 498
- Droits d'enregistrement et de timbres	107 631	89 884	188 044
- Autres impôts et taxes	7 179	6 201	6 094
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>277 495</u>	<u>234 149</u>	<u>444 035</u>
<u>Total général</u>	<u>1 319 509</u>	<u>1 216 404</u>	<u>2 572 880</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	6 976	5 626	12 068
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	202 775	194 595	397 692
<u>Total</u>	<u>209 751</u>	<u>200 221</u>	<u>409 760</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET CREANCES RADIEES**RESULTAT DES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 060 870	3 516 164	5 442 463
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	206
- Reprise sur provisions additionnelles	(19 889)	-	(43 642)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	-	249 916
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	-	(249 916)
- Dotations aux provisions collectives	-	-	109 441
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 787 945)	(1 274 864)	(1 800 368)
- Créances radiées	763 638	703 083	1 223 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(668 525)	(626 833)	(1 110 976)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(82 981)	(65 333)	(94 574)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(17 826)	(51 742)	(51 394)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	34 378	174	116
- Encaissement sur créances radiées	-	(7 100)	(9 010)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 281 720	2 193 549	3 665 267

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	-	200 000	900 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	75 460	223 849	196 840
Total	75 460	423 849	1 096 840

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Revenus des immeubles	23 002	25 281	46 993
- Apurement de comptes	47 604	149 920	531 663
- Autres produits	2 007	162	10 268
Total	72 613	175 363	588 925

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(900 000)	-	-
- Redressement fiscal, période 2012-2014	906 884	-	-
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	174 249	-	-
- Autres	471	175	586
Total	181 604	175	586

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2017 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	32 319 240	33 521 602	33 521 602
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(34 821 418)	(35 681 937)	(32 319 240)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	44 249	44 759	44 759
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(45 416)	(44 842)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(7 321 555)	(6 671 439)	(6 671 439)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	8 158 494	7 949 477	7 321 555
- Créances radiées en début de période	+ 5	434 846	-	-
- Créances radiées en fin de période	- 5	(434 846)	-	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 5	116 111	(132 081)	(24 497)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(2 313 360)	(2 095 352)	(2 095 352)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	2 500 512	2 269 606	2 313 360
- TVA collectée	+	19 002 689	17 115 755	35 627 111
- TVA collectée sur avances et acomptes	+ ou -	(1 246 281)	-	-
- Loyers encaissés	+ 5 & 17	128 245 394	114 746 340	238 489 188
- Intérêts de retard	+ 17	827 342	608 033	1 539 507
- Créances virées en Pertes	- 25	(763 638)	(703 083)	(1 223 005)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	447 023	33 064	153 261
- Commissions encourues	-	(100 031)	(47 969)	(142 939)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	1 607	11 660	13 399
- Encaissement sur créances radiées	+	-	7 100	9 010
- Consolidations	-	-	(9 579)	(26 035)
- Remboursements anticipés	+ 5	6 640 929	5 644 565	10 825 250
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	278 484	233 590	431 038
- Autres produits d'exploitation	+ 19	806 674	788 804	1 659 447
<u>Encaissements reçus des clients</u>		152 777 050	137 588 073	288 966 886

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	10 510 699	7 861 195	7 861 195
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(9 718 267)	(8 385 443)	(10 510 699)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(165 933)	(95 325)	(95 325)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	171 191	104 304	165 933
- Revenus du factoring	+ 18	649 928	540 976	1 168 545
- Variations des agios réservés	- 6	9 383	1 880	(10 411)
- Financement des adhérents	+	21 570 744	20 582 590	45 063 097
- TVA collectée	+	30 021	28 379	62 148
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>		23 057 766	20 638 556	43 704 482

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

			30 Juin		31 décembre
	Notes		2017	2016	2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14	40 560 388	22 923 578	22 923 578
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14	(22 246 609)	(22 498 415)	(40 560 388)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10	(329 415)	(106 706)	(106 706)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10	212 814	364 521	329 415
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	5	127 617 573	112 165 478	253 382 799
- TVA sur Investissements	+		18 076 888	15 285 999	33 733 568
Décaissements pour financement de contrats de leasing			163 891 639	128 134 455	269 702 267

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			30 Juin		31 décembre
	Notes		2017	2016	2016
- Prestataires Assurances en début de période	-	10	(330 635)	(454 262)	(454 262)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	10	643 770	291 815	330 635
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	10	(508 414)	(480 180)	(480 180)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10	440 588	355 721	508 414
- Charges constatées d'avance en début de période	-	10	(26 398)	(24 463)	(24 463)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	10	83 910	59 933	26 398
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	15	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	15	(26 326)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	15	204 718	148 398	148 398
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	15	(244 005)	(247 127)	(204 718)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	15	67 852	50 436	50 436
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	15	(36 230)	(27 763)	(67 852)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	15	614 992	542 099	542 099
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	15	(412 339)	(433 749)	(614 992)
- C.N.S.S en début de période	+	15	186 448	153 374	153 374
- C.N.S.S en fin de période	-	15	(289 391)	(266 754)	(186 448)
- CAVIS en début de période	+	15	21 085	9 518	9 518
- CAVIS en fin de période	-	15	(57 475)	(57 949)	(21 085)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	15	548 353	535 649	535 649
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	15	(590 215)	(443 389)	(548 353)
- TVA, payées sur biens et services	+		146 097	280 406	554 386
- Charges de personnel	+	22	3 418 224	2 642 507	4 623 717
- Autres charges d'exploitation	+	23	1 319 509	1 216 404	2 572 880
- Impôts et taxes	-	23	(277 495)	(234 149)	(444 035)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel			4 922 949	3 616 475	7 009 516

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	230 500	246 554	327 073
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	4 068 592	3 872 295	3 872 295
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(5 509 976)	(3 459 984)	(4 068 592)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	797 654	1 013 825	1 013 825
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(934 078)	(1 036 786)	(797 654)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	398 937	477 404	477 404
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(342 372)	(443 615)	(398 937)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+ 13	1 641 852	1 426 499	1 426 499
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	- 13	(1 684 721)	(1 313 390)	(1 641 852)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	-	133 467	133 467
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	-	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	+ 13	24 000	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	- 13	(27 457)	(102 067)	(24 000)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	(142 719)	(121 474)	(121 474)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	190 130	109 875	142 719
- Charges financières	+ 20	14 918 529	13 120 972	26 878 010
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(166 974)	(159 387)	(330 558)
Intérêts payés		13 461 897	13 764 188	26 888 225

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	105 075	527 089	527 089
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(398 310)	(290 872)	(105 075)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	44 003	45 690	45 690
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(80 751)	(75 626)	(44 003)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 15	6 156	21 896	21 896
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 15	(6 156)	(6 156)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	15 074	13 663	13 663
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(15 012)	(14 153)	(15 074)
- Contributions conjoncturelles en début de période	+ 15	655 246	-	-
- Contributions conjoncturelles en fin de période	- 15	-	-	(655 246)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515	133 515	133 515
- TVA payées	+ 23	218 407	1 311 022	1 893 234
- Régularisation de TVA suite au contrôle fiscal	-	(366 899)	-	-
- Impôts et taxes	+ 23	277 495	234 149	444 035
- Contribution conjoncturelle	+ 29	-	-	655 246
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 106 267	1 041 821	2 357 817
Impôts et taxes payés		1 560 595	2 808 523	5 133 115

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Placements en titres en début de période	+ 7	497 000	11 725 221	11 725 221
- Placements en titres en fin de période	- 7	(497 000)	(4 065 480)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(7 024)	(2 370)	(2 370)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	6 958	7 925	7 024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	200 049	151 058	151 058
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(125 376)	(120 943)	(200 049)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	381 840	384 225	384 225
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(381 840)	(393 077)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(117 956)	(189 841)	(189 841)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	117 679	183 281	117 956
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(14 157)	(84 545)	(84 545)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	18 120	13 901	14 157
- Prestataires en début de période	- 15	(15 842)	(4 779)	(4 779)
- Prestataires en fin de période	+ 15	149 601	61 953	15 842
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	31 234	31 234	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(37 234)	(31 234)	(31 234)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(5 799)	(7 499)	(7 499)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	5 799	5 799	5 799
- Produits des placements	+ 21	122 574	197 888	361 577
- Autres produits d'exploitation	+ 19	-	-	924
- Autres gains ordinaires	+ 27	72 613	175 363	588 924
- Autres pertes ordinaires	- 28	(1 081 604)	(175)	(586)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		(680 364)	8 037 905	12 004 200

NOTE 37 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	-	11 670	35 760
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	26 654	104 053	151 141
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		26 654	115 723	186 901

NOTE 38 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 000 000	1 000 000	1 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		2 000 000	1 000 000	1 000 000

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 975 000	2 975 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	40 870	35 152	70 368
<u>Dividendes et autres distributions</u>		3 015 870	3 010 152	3 045 368

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Banques	+ 4	3 123 962	8 473 999	6 715 445
- Caisses	+ 4	5 109	3 313	2 455
- Banques, découverts	- 11	(6 338 458)	(569)	(569)
Liquidités et équivalents de liquidités		(3 209 387)	8 476 743	6 717 331

NOTE 41 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 640 DT.

B- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 559 DT.

C- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 1 171 DT.

D- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 4 854 DT.

E- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 2 072 DT.

F- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 8 390 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, au 30 juin 2017.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et 2018 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire comme suit :

- Pour l'établissement d'un nouveau Business Plan :
 - o 10 000 DT à la signature de l'avenant ;

- 15 000 DT à la remise du nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
- Pour la mise à jour du Business Plan :
 - 25 000 DT à la remise du Business Plan actualisé, intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ;
 - 25 000 DT à la remise du Business Plan actualisé, intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

La charge supportée à ce titre, au 30 juin 2017, s'élève à 10 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » en vertu de laquelle « ATTIJARI LEASING » met à la disposition d'« ATTIJARI FINANCES » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

Au 30 juin 2017, « ATTIJARI LEASING » a facturé la somme de 5 163 DT.

5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » courant le premier semestre 2017, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 100 031 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 35 905 DT.

8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 91 196 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 69 887 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 35 813 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 946 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 33 228 DT.

11- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905 432 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 189 927 DT.

12- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 18 286 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI SICAR »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI SICAR », et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 64 868 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 50 160 DT.

14- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours du premier semestre 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 176 234 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 480 515 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 801 690 DT.

15- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2017
ATTIJARI BANK	90 200 000	55 000 000	50 400 000	94 800 000	2 895 275
ATTIJARI OBLIG SICAV	2 500 000	9 000 000	6 500 000	5 000 000	116 452
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	4 000 000	3 500 000	1 500 000	51 366
ATTIJARI SICAR	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000	32 290
Total	93 700 000	71 000 000	62 400 000	102 300 000	3 095 383

16- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « **ATTIJARI LEASING** » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « **ATTIJARI FINANCES** ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre au 30 juin 2017, s'élèvent à 23 002 DT.

17- Opérations réalisées avec « ATTJARI BANK »

« **ATTIJARI BANK** » a facturé à la société « **ATTIJARI LEASING** » la somme de 285 123 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant le premier semestre 2017.

18- Contrats de conseil conclus conclus avec « ATTJARI FINANCES » et « ATTJARI INTERMEDIATION »

En date du 18 Avril 2017, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** », « **ATTIJARI FINANCES** » et « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu un contrat de conseil en vertu duquel « **ATTIJARI LEASING** » confie à « **ATTIJARI FINANCES** » la mission de l'accompagnement dans le cadre des émissions des emprunts obligataires et de l'augmentation du capital social en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et à « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » la mission de placement des émissions des emprunts obligataires et de l'augmentation du capital.

Dans ce cadre, « **ATTIJARI FINANCES** » aura comme tâche :

- La conception et l'élaboration d'un document de référence exigé des personnes morales faisant appel public à l'épargne,
- L'envoi et le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera une commission forfaitaire de 70.000 DT en hors taxes, dont 40.000 DT est exigible à la signature du contrat et 30.000 DT est exigible à l'obtention du visa du document de référence « **Attijari Leasing 2017** ».

La charge supportée à ce titre au 30 Juin 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « **frais d'émission des emprunts** » s'élève à 40.000 DT.

Par ailleurs, « **ATTIJARI FINANCES** » assura en étroite collaboration avec « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » les modalités de placements les plus appropriées pour les émissions obligataires 2017 ainsi que les modalités de l'augmentation du capital les plus optimales.

Ainsi, « **ATTIJARI FINANCES** » aura comme tâche :

- La conception et l'élaboration d'une ou plusieurs Notes d'Opération exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne
- L'envoi et le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF
- Le placement en étroite collaboration avec l'intermédiaire en Bourse du montant des émissions obligataires 2017 auprès des investisseurs
- Assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires du Client,
- Coordination des conseils externes retenus par le client dans le cadre des émissions obligataires 2017.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt une commission de succès, égale à 0,60% en hors taxes, sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2017 exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription, et une commission de closing égale à 0,05% en hors taxes, sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 qui n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune des émissions obligataires 2017 telle que définie dans le cadre de la note d'opération visée par le CMF.

La charge supportée à ce titre au 30 Juin 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 195.000 DT.

« ATTIJARI LEASING » paiera, également, une commission de succès, égale à 0,80% en hors taxes, sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital avec un minimum de 50.000 DT en hors taxes.

Les commissions de succès et de closing seront réparties entre « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION » d'un commun accord entre eux.

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 517 327 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 581 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par

conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 25 Août 2017

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS SIMPAR

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr. Sami MENJOUR et Mr. Abderrazak GABSI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	30 juin 2017	30 juin 2016	31 décembre 2016
ACTIFS NON COURANTS					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles		3	26 337	25 158	25 162
Moins : amortissements			-26 337	-24 143	-24 602
			-	1 015	560
Immobilisations corporelles		3	3 624 120	3 682 248	3 614 247
Moins : amortissements			-1 621 775	-1 489 676	-1 531 060
			2 002 345	2 192 572	2 083 187
Immobilisations financières		4	17 399 763	17 296 292	17 219 967
Moins : provisions			-1 199 155	-1 022 634	-1 162 211
			16 200 608	16 273 658	16 057 756
Total des actifs immobilisés			18 202 953	18 467 245	18 141 503
Autres actifs non courants			-	-	-
Total des actifs non courants			18 202 953	18 467 245	18 141 503
ACTIFS COURANTS					
Stocks		5	68 612 568	67 215 160	66 084 013
Moins : provisions			-521 795	-521 795	-521 795
			68 090 773	66 693 365	65 562 218
Clients et comptes rattachés		6	1 044 435	286 350	2 739 914
Moins : provisions			-129 591	-129 591	-129 591
			914 844	156 759	2 610 323
Autres actifs courants		7	3 625 846	3 117 137	2 022 431
Moins : provisions			-5 250	-5 250	-5 250
			3 620 596	3 111 887	2 017 181
Placements et autres actifs financiers		8	37 416	40 666	41 782
Moins : provisions			-7 560	-7 560	-7 560
			29 856	33 106	34 222
Liquidités et équivalents de liquidités		9	10 293	27 796	11 941
Total des actifs courants			72 666 362	70 022 913	70 235 885
TOTAL DES ACTIFS			90 869 315	88 490 158	88 377 388

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		5 500 000	5 500 000	5 500 000
Réserves		25 109 418	23 894 946	23 876 900
Autres capitaux propres		8 213 071	8 713 071	8 713 071
Résultats reportés		2 673 473	3 019 436	3 019 436
Total des capitaux propres avant résultat de la période		41 495 962	41 127 453	41 109 407
Résultat net de la période	10	1 016 062	1 316 941	2 055 356
Total des capitaux propres avant affectation	11	42 512 024	42 444 394	43 164 763
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	12	26 360 731	28 603 598	26 229 167
Autres passifs financiers	13	1 160 078	1 129 722	1 111 821
Provisions	14	762 168	742 475	693 345
Total des passifs non courants		28 282 977	30 475 795	28 034 333
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 930 214	2 901 838	3 341 898
Autres passifs courants	16	3 645 820	4 216 433	2 355 417
Concours bancaires	17	1 955 518	242 024	150 532
Autres passifs financiers	18	10 542 763	8 209 674	11 330 445
Total des passifs courants		20 074 315	15 569 969	17 178 292
Total des passifs		48 357 291	46 045 764	45 212 625
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		90 869 315	88 490 158	88 377 388

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Période close le
30 juin 2017 **30 juin 2016** **Exercice clos le**
31 décembre 2016

	Notes	30 juin 2017	30 juin 2016	31 décembre 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de biens immobiliers	19	5 357 554	4 470 971	13 651 657
Produits des participations	20	1 271 523	1 386 023	1 435 450
Autres produits d'exploitation	21	133 180	119 825	171 432
Total des produits d'exploitation		6 762 257	5 976 819	15 258 539
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks de produits finis et des en-cours	22	2 528 554	10 819 079	9 669 390
Achats de terrains	23	-	-7 815 753	-7 828 465
Achats d'études et de prestations de services	24	-167 467	-203 012	-619 400
Achats de matériels, équipements et travaux	25	-5 018 632	-4 920 084	-8 758 878
Charges de personnel	26	-895 951	-795 730	-1 691 429
Dotations aux amortissements et aux provisions	27	-198 218	69 600	-124 603
Autres charges d'exploitation	28	-607 437	-568 387	-932 317
Total des charges d'exploitation		-4 359 151	-3 414 287	-10 285 702
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 403 106	2 562 532	4 972 837
Charges financières nettes	29	-1 378 785	-1 336 769	-2 721 156
Autres gains ordinaires	30	2 576	100 120	133 551
Résultat des activités ordinaires avant impôt		1 026 897	1 325 883	2 385 232
Impôt sur les sociétés	31	-10 835	-8 942	-253 751
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 016 062	1 316 941	2 131 481
Eléments extraordinaires		-	-	-76 125
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1 016 062	1 316 941	2 055 356

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Période close le
Notes **30 juin 2017** **30 juin 2016** **Exercice clos le**
31 décembre 2016

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	1 016 062	1 316 941	2 055 356
	▪ Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions	198 218	-69 599	124 602
	▪ Variations des :			
	- Stocks	-2 528 555	-10 819 079	-9 669 389
	- Clients	1 695 479	2 375 698	-77 867
	- Autres actifs	-1 603 415	-745 695	349 011
	- Fournisseurs et autres passifs	190 387	-311 903	63 785
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-	-44 193	-110 812
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	-1 031 824	-8 297 830	-7 265 314
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	18 177
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-11 049	-48 976	-61 432
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	19 044	225 435	743 501
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-194 475	-237 736	-632 142
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-186 480	-61 277	68 104
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-	-47	-1 647 580
	Encaissements provenant des emprunts	5 500 000	10 500 000	14 400 000
	Remboursements d'emprunts	-6 069 530	-933 167	-4 253 847
	Fonds social (variation)	-18 800	-20 038	-38 085
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-588 330	9 546 748	8 460 488
	VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 806 634	1 187 641	1 263 278
	Trésorerie au début de la période	-138 591	-1 401 869	-1 401 869
	Trésorerie à la clôture de la période	9 & 17 -1 945 225	-214 228	-138 591

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2017

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 Rue Masmouda - Mutuelle ville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 30 juin 2017 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	330 000	1 650 000	30,00%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
COMAR Assurances	75 500	377 500	6,86%
Groupe des Assurances de Tunisie	71 451	357 255	6,50%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	365 047	1 825 235	33,19%
TOTAL	1 100 000	5 500 000	100%

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 30 juin 2017, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions de la note commune n°19/2000.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations Divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 200 DT, font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provision pour frais de réparation

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements) et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.)

préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

7. Provision pour avantages du personnel

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 30/06/2017	Soldes au 31/12/2016	Entrées 2017	Sorties 2017	Soldes au 30/06/2017	30/06/2017	31/12/2016
Logiciels	25 162	1 175	-	26 337	24 602	1 735	-	26 337	-	560
Total des immobilisations incorporelles	25 162	1 175	-	26 337	24 602	1 735	-	26 337	-	560
Terrains	1 483 027	-	-	1 483 027	-	-	-	-	1 483 027	1 483 027
Bâtiments administratifs	524 942	-	-	524 942	298 914	11 799	-	310 713	214 229	226 028
Bâtiments de rapport	707 543	-	-	707 543	502 358	48 680	-	551 038	156 505	205 185
Matériel de transport	436 170	-	-	436 170	292 810	24 264	-	317 074	119 096	143 360
Installations générales, Agencements & Aménagements des constructions	240 437	-	-	240 437	240 437	-	-	240 437	-	-
Installations générales, Agencements & Aménagements divers	92 607	1 423	-	94 030	81 750	1 540	-	83 290	10 740	10 857
Equipements de bureaux	64 745	-	-	64 745	57 683	1 446	-	59 129	5 616	7 062
Equipements informatiques	64 776	8 450	-	73 226	57 107	2 986	-	60 093	13 133	7 669
Total des immobilisations corporelles	3 614 247	9 873	-	3 624 120	1 531 060	90 715	-	1 621 775	2 002 345	2 083 187
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	3 639 409	11 048	-	3 650 457	1 555 662	92 450	-	1 648 112	2 002 345	2 083 747

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Participations :	10 833 728	10 844 052	10 809 673
- Titres de participations	11 860 873	11 816 750	11 860 873
- Moins : Provisions	-1 027 145	-972 698	-1 051 200
Fonds gérés :	5 073 355	5 301 110	5 134 355
- Fonds gérés (par SIP SICAR)	5 238 326	5 344 006	5 238 326
- Moins : Provisions	-164 971	-42 896	-103 971
Prêts au personnel :	80 200	97 946	89 178
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	87 240	104 986	96 218
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040	-7 040
Échéances à plus d'un an sur Emprunt National	21 000	30 000	24 000
Dépôts et cautionnements versés	192 325	550	550
Total en DT	16 200 608	16 273 658	16 057 756

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 30/06/2017		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe SIMPAR :			6 165 940	318 975	5 846 965
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	8,44%	1 930 125	-	1 930 125
- SIP SICAR	98 998	33,00%	989 980	-	989 980
- SOIVM SICAF	54 857	13,71%	534 856	-	534 856
- SAI IFRIKIA	2 227	22,27%	318 975	318 975	-
- Société Immobilière Les Œillets	40 000	22,22%	200 000	-	200 000
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	-	47 990

Sociétés hors Groupe SIMPAR :			5 694 933	708 170	4 986 763
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	-	3 506 808
- SOMOCER	134 619	0,58%	235 186	66 912	168 274
- STB	51 039	0,21%	501 582	296 915	204 667
- ATB	60 000	0,08%	365 619	116 019	249 600
- CIMENT DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	176 853	109 800
- SICAR INVEST	19 000	-	190 000	-	190 000
- SFBT	18 085	0,29%	353 304	-	353 304
- Autres	25 761	-	255 781	51 470	204 311
Total en DT			11 860 873	1 027 145	10 833 728

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

La SIMPAR a procédé, en 2014, à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 20 000 KDT, en le portant de 6 500 KDT à 26 500 KDT, et ce, par l'émission au pair de 200 000 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,44%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 45,134 DT, soit une moins-value potentielle de 1 109 365 DT non comptabilisée par la SIMPAR.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 11 juin 2012 par un expert externe au Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 43 054 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2016 de 14 012 KDT, soit une plus-value latente de 29 042 KDT.

En conclusion, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigé) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition. Cette position a été maintenue au 30 juin 2017.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par la SIP SICAR, société du Groupe BNA, et se rapportant à la période close le 30 juin 2017, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers intermédiaires relatifs au premier semestre de l'exercice 2017. Ils se présentent comme suit :

Fonds gérés	Montant du fonds géré	Produits à recevoir	Commissions à payer	Résultat sur placement
Fonds géré n°4	938 325	16 136	6 904	9 232
Fonds géré n°8	1 000 000	17 197	7 358	9 839
Fonds géré n°15	800 000	13 758	5 886	7 872
Fonds géré n°22	2 500 000	42 992	18 395	24 597
Total en DT	5 238 325	90 083	38 543	51 540

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Terrains à bâtir :	37 407 003	38 581 281	36 337 084
- Gammarth HC 1-1-3	8 262 546	7 808 585	7 978 870
- Ariana TF 60290	5 599 330	5 400 160	5 445 478
- Sousse	5 603 487	5 028 357	5 237 927
- Chotrana TF 8735 - tranches 2 & 3	2 335 266	2 334 982	2 335 266
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	3 959 896	3 722 895	3 846 783
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	3 575 451	3 359 649	3 472 622
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	-	2 913 273	-
- Jardins d'El Menzah - HC 2	2 779 940	2 765 098	2 765 446
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	1 923 914	1 923 914	1 923 914
- El Mourouj 5 - EHC 25	-	-	-
- Jardins d'El Menzah - El Houda	1 698 005	1 698 005	1 698 005
- El Mourouj 6 - EHC 17	1 570 542	1 503 227	1 534 147
- El Mourouj 6 - EHC 18	-	-	-
- Autres terrains à bâtir	98 626	123 136	98 626
Travaux en cours :	17 186 089	18 942 119	18 777 565
- Ennasr II - HSC 69	-	6 825 920	-
- Route de Gammarth	-	5 206 958	6 555 209
- El Mourouj 6 - EHC 18	7 091 682	3 797 722	5 146 987
- El Mourouj 5 - EHC 25	4 836 571	1 930 257	2 840 043
- Les Berges du Lac II - HSC 1/4/3	4 076 858	-	3 054 348
- Chotrana TF 8735 - tranche 2 HSC 5	675 940	676 448	675 940
- Chotrana TF 8735 - tranche 2 HSC 9 & 10	505 038	504 814	505 038

Travaux terminés :	14 019 476	9 691 760	10 969 364
- Chotrana TF 8735 - tranche 1	4 236 921	5 573 961	4 367 320
- Résidence Lilia	312 298	1 738 354	673 744
- Résidence Galaxy	-	1 439 660	-
- Résidence El Bousten 3	183 070	301 674	212 669
- Néapolis Center Nabeul	379 320	379 320	379 320
- Résidence La Couronne	3 381 397	-	5 077 520
- Résidence Mimosas	5 267 679	-	-
- Autres travaux terminés	258 791	258 791	258 791
Total brut en DT	68 612 568	67 215 160	66 084 013
Moins : Provisions	-521 795	-521 795	-521 795
- Terrains à bâtir (*)	-9 775	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (**)	-512 020	-512 020	-512 020
Total net en DT	68 090 773	66 693 365	65 562 218

(*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	725 725	160 814	2 159 245
Clients - effets à recevoir	295 500	114 114	567 324
Clients locataires - Neapolis Center	23 210	11 422	13 345
Total brut en DT	1 044 435	286 350	2 739 914
Moins : Provisions	-129 591	-129 591	-129 591
Total net en DT	914 844	156 759	2 610 323

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Fournisseurs - comptes débiteurs :	7 877	13 778	217 096
- Entrepreneurs, avances et acomptes	1 000	7 058	210 929
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 000	6 000	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	877	720	167
Personnel, avances et acomptes	40 369	32 770	33 789
État - comptes débiteurs :	886 727	1 064 899	1 060 955
- Acomptes provisionnels	76 125	84 980	254 941
- Retenues à la source	20 249	15 965	879
- Impôts à reporter	708 348	916 006	771 711
- TVA déductible ou à reporter	72 089	34 183	32 612
- Autres impôts et taxes	9 916	13 765	812
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	956 092	188 466	225 981
Charges constatées d'avance	2 644	-	10 049
Produits à recevoir (*)	1 457 931	1 470 038	189 102
Autres comptes débiteurs	274 206	347 186	285 459
<i>Total brut en DT</i>	3 625 846	3 117 137	2 022 431
Moins : Provisions	-5 250	-5 250	-5 250
<i>Total net en DT</i>	3 620 596	3 111 887	2 017 181

(*) Ces produits à recevoir s'analysent comme suit :

- Dividendes sur titres en portefeuille relatifs à l'exercice 2016 et non encore encaissés au 30 juin 2017: 1 163 007 DT ;
- Jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 et non encore encaissés au 30 juin 2017 : 68 535 DT ;
- Produits des fonds gérés non encaissés au 30 juin 2017 : 226 390 DT, dont 136 307 DT relatifs à l'exercice 2016.

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Échéance à moins d'un an / prêts au personnel	34 416	40 666	35 782
Moins : Provisions	-7 560	-7 560	-7 560
<i>Total net en DT</i>	26 856	33 106	28 222
Échéance à moins d'un an sur emprunt national	3 000	-	6 000
<i>Total net en DT</i>	29 856	33 106	34 222

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Chèques à l'encaissement	-	-	6 931
BNA Nord Hilton	-	21 713	-
BH Kheireddine Pacha	9 892	5 682	4 609
Caisse	401	401	401
<i>Total en DT</i>	10 293	27 796	11 941

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Bénéfice de la période en DT	1 016 062	1 316 941	2 055 356
Nombre d'actions	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Résultat par action de valeur nominale 5 DT	0,924	1,197	1,869

**NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES
CAPITAUX PROPRES**

(En DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	soumise à un régime fiscal particulier	Réserve fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2015	5 500 000	3 000 000	550 000	20 883 324	781 661		4 900 000	41 071	7 141 435	42 797 491
<i>Répartition du bénéfice 2015 :</i>										
- Réserves	-	-	-	1 600 000	100 000		772 000	-	-2 472 000	-
- Dividendes	-	-	-	-	-		-	-	-1 650 000	-1 650 000
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-38 085		-	-	-	-38 085
Bénéfice de l'exercice 2016	-	-	-	-	-		-	-	2 055 356	2 055 356
Soldes au 31 décembre 2016	5 500 000	3 000 000	550 000	22 483 324	843 576		5 672 000	41 071	5 074 791	43 164 762
<i>Répartition du bénéfice 2016 :</i>										
- Réserves	-	-	-	1 151 318	100 000		-500 000	-	-751 318	-
- Dividendes	-	-	-	-	-		-	-	-1 650 000	-1 650 000
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-18 800		-	-	-	-18 800
Bénéfice du premier semestre 2017	-	-	-	-	-		-	-	1 016 062	1 016 062
Soldes au 30 juin 2017	5 500 000	3 000 000	550 000	23 634 642	924 776		5 172 000	41 071	3 689 535	42 512 024

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :			
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	2 375 000	3 800 000	3 325 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	2 204 000	3 116 000	2 660 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	3 300 000	3 300 000	3 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	7 200 000	7 200 000	7 200 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj	2 319 231	1 800 000	3 450 000
6			
- Crédit pour réalisation du projet EHC 25 El Mourouj	4 300 000	-	-
5			
- Crédit pour réalisation du projet HSC 69 Ennasr II	-	1 211 765	-
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	1 100 000	2 200 000	1 650 000
- Crédit pour réalisation du projet Route de Gammarth	-	700 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 18 El Mourouj	-	600 000	300 000
6			
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj	450 000	900 000	900 000
6			
- Crédit pour acquisition du terrain Houda 3 & 4 Jardins d'El Menzah	112 500	562 500	337 500
- Autres crédits	-	213 333	106 667
Total en DT	26 360 731	28 603 598	26 229 167

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Cautionnements reçus	30 425	30 425	30 425
Dépôts reçus pour lotissements	629 880	594 665	602 769
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	429 029	448 439	413 818
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	38 902	28 902	34 228
Dépôts reçus pour frais de syndic	31 842	27 291	30 582
Total en DT	1 160 078	1 129 722	1 111 822

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Provisions pour frais de réparation (1)	143 328	148 318	159 597
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	112 855	113 771	113 763
Provisions pour risques fiscal et social (3)	376 337	376 337	376 337
Provisions pour litiges (4)	129 648	104 049	43 648
Total en DT	762 168	742 475	693 345

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon une Note de la Direction Générale en date du 06 août 2013, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la constatation initiale de la provision.

Toutefois, à compter de l'exercice 2016, une nouvelle Note de la Direction Générale en date du 30 juin 2016, qui annule et remplace celle du 06 août 2013, prévoit un changement de la méthode de comptabilisation des reprises sur lesdites provisions pour risques et charges, calculées sur le chiffre d'affaires. En effet, la reprise est désormais effectuée semestriellement conformément à la procédure suivante :

- La provision est reprise pour 100% de son montant après quatre semestres suivant celui de sa constitution.

2) Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post retraite) se présentent comme suit:

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 7,5 % ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre du premier semestre de l'exercice 2017 s'élève à 53 728 DT.

3) Provisions pour risques fiscal et social

Au cours de l'exercice 2015, la SIMPAR a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les résultats de cette vérification approfondie ont été notifiés à la SIMPAR le 03 décembre 2015 ; l'administration fiscale réclame le paiement d'un montant global de 431 180 DT (dont 314 437 DT en principal).

En application des dispositions des articles 44 et 45 du code des droits et procédures fiscaux, la SIMPAR a répondu dans le délai légal à cette notification en contestant la majorité des chefs de redressement. En avril 2016, la SIMPAR a été informée, par écrit, par l'Administration fiscale de sa position quant au maintien des chefs de redressement invoqués au niveau des résultats de la vérification approfondie notifiés à la SIMPAR en date du 3 décembre 2015.

Une provision pour risque fiscal a été constituée pour le montant du redressement en principal (soit 341 437 DT). Les pénalités fiscales et les intérêts de retard totalisant la somme de 116 743 DT, n'ont pas été pris en considération dans le calcul de ladite provision du fait que la SIMPAR compte bénéficiaire de l'amnistie prévue par l'article 66 de la loi de finances pour la gestion 2016. En effet, une demande a été déposée auprès de l'administration fiscale concernée en date du 30 juin 2017 afin de bénéficier de cet avantage, en optant pour un paiement intégral des dettes fiscales constatées (non couvertes par l'amnistie) dans un délai de trois mois.

4) Provisions pour litiges

En 2010, le Groupement Immobilier (SIVIA chef de file, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Les Œillets) avait conclu avec l'Entreprise Chaâbane et Fils (ECF) un marché de gros œuvre relatif à l'ensemble immobilier El Bousten III à La Soukra. Aux termes de l'article 5 du marché conclu et enregistré à la recette des finances en date du 08 octobre 2010, le montant de 3 964 690 DT convenu entre les deux parties, est considéré comme étant ferme et non révisable.

Le projet est constitué de 71 appartements et de 9 boutiques ; il a fait l'objet d'un procès-verbal de récolement en date du 27 août 2013. Le procès-verbal de réception provisoire des travaux objet du marché en question a été signé le 10 juin 2013 et adressé à l'entreprise ECF en date du 02 août 2013 ; il a comporté 17 réserves à régulariser par l'entrepreneur dans un délai de trois mois conformément aux dispositions contractuelles.

La situation des décomptes adressés par l'entreprise ECF, telle que validée par la SOGEST, fait apparaître que tous les décomptes provisoires ont été réglés, sauf un solde de 19 341 DT qui se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant en DT</i>
Montant des travaux terminés (toutes taxes comprises)	3 919 988
Retenue de garantie 10%	-391 999
<i>Reliquat</i>	<i>3 527 989</i>
À déduire : avances perçues (décomptes provisoires n° 1, ... et n°24)	-3 508 648
<i>Montant restant à payer hors 100% de la retenue de garantie</i>	<i>19 341</i>

Cependant, l'entreprise ECF a réclamé le paiement d'un montant de 2 475 622 DT représentant principalement l'effet des fluctuations des prix, les frais encourus suite à l'immobilisation du matériel et du personnel à cause du retard accusé par le Groupement Immobilier pour répondre aux besoins d'achèvement des travaux de construction dans les délais contractuels ainsi que 50% de la retenue de garantie. Cette réclamation qui n'a pas été prise en compte lors de l'établissement des états financiers de la SIVIA, se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant en DT</i>
Montant des travaux terminés	4 101 952
50% de la retenue de garantie (avant échéance)	205 098
Surcoûts subis / FP et FG	2 026 144
Surcoûts subis / travaux de reprise	61 272
À déduire : avances perçues (décomptes provisoires n°1, ..., n°24)	-3 508 648
<i>Montant restant à payer hors 50% de la retenue de garantie</i>	<i>2 475 622</i>

Toutefois, le Groupement Immobilier, dont la SIVIA est chef de file, n'a pas répondu favorablement à cette réclamation du fait du caractère non révisable des prix du marché, d'une part, et du caractère illégitime des autres points soulevés par l'entreprise ECF, d'autre part.

Plusieurs actions en justice sont actuellement en cours entre les deux parties. En outre, la SIVIA a encaissé, en date du 30 octobre 2013, un montant de 118 941 DT relatif à la caution définitive détenue sur l'entreprise ECF au titre dudit marché (mise en jeu entre les mains de la Banque d'Habitat). Ce montant a été comptabilisé par la SIVIA dans un compte de passif, en attendant le dénouement du litige en cours entre les deux parties.

La Direction de la SIVIA (et tous les membres du Groupement Immobilier) considère que les réclamations de l'entreprise ECF ne sont pas fondées et que la probabilité de leur aboutissement est très faible. Ce jugement professionnel est appuyé par les avis des avocats chargés de la défense des intérêts du Groupement Immobilier devant la justice. De ce fait, aucun passif n'a été comptabilisé pour faire face à cette situation conflictuelle au 31 décembre 2016.

Signalons que l'entrepreneur ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 09 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 178 DT. Une action en justice a été engagée par la SIVIA en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 06 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entrepreneur ECF, condamnant le Groupement Immobilier (dont la SIVIA est chef de file) à payer un montant de 939 535 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR est tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017, pour un montant de 86 000 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Entrepreneurs	983 906	539 138	495 684
Fournisseurs	160 992	151 707	294 281
Architectes	38 777	51 672	44 297
Bureaux d'études	35 402	28 102	29 647
Entrepreneurs, retenues de garantie	2 605 648	1 822 521	2 114 805
Fournisseurs, factures non parvenues	105 489	308 698	363 184
<i>Total en DT</i>	<i>3 930 214</i>	<i>2 901 838</i>	<i>3 341 898</i>

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Clients - avances et acomptes reçus	612 718	1 292 531	920 053
Personnel - comptes créditeurs :	424 356	366 428	401 387
- Personnel, charges à payer	423 984	316 534	364 364
- Personnel, rémunérations dues	372	49 894	37 023
État - comptes créditeurs :	277 559	107 504	424 459
- Retenues à la source	70 547	28 629	57 588
- TVA collectée ou à payer (sur livraison à soi même ...)	144 970	25 642	-
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	76 125
- Impôt sur les Sociétés	10 835	8 942	253 751
- Autres impôts et taxes à payer	51 207	44 291	36 995
Organismes sociaux :	200 754	162 636	141 644
- CNSS	26 725	24 723	20 223
- CNSS - régime complémentaire	4 811	3 805	3 671
- Assurance groupe	6 348	5 742	3 289
- Prêts CNSS (oppositions)	860	3 039	919
- Charges sociales à payer	162 010	125 327	113 542
Sociétés du Groupe	150 373	274 702	249 257
Actionnaires - dividendes à payer	1 676 348	1 673 872	26 348
Charges à payer	253 910	258 902	142 504
Autres comptes créditeurs	49 802	79 858	49 765
<i>Total en DT</i>	3 645 820	4 216 433	2 355 417

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Découverts bancaires - BNA	1 955 518	242 024	150 532
<i>Total en DT</i>	1 955 518	242 024	150 532

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 30 juin 2017	Solde au 30 juin 2016	Solde au 31 décembre 2016
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	10 333 728	8 081 068	11 034 819
- Crédit pour réalisation du projet HSC 69 Ennaser II	1 583 473	3 388 235	3 970 676
- Crédit pour acquisition du terrain Gammarth	-	337 500	56 250
- Crédit pour réalisation du projet Route de Gammarth	1 305 152	2 100 000	3 481 061
- Crédit pour acquisition du terrain ECH 25 El Mourouj	-	308 000	88 000
5 - Crédit pour acquisition du terrain ECH 18 El Mourouj	600 000	600 000	650 000
6 - Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj	2 280 769	-	-
6 - Crédit pour acquisition du terrain Sousse	926 000	684 000	988 000
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	1 100 000	-	550 000
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 425 000	-	475 000
- Crédit pour acquisition du terrain Houda 3 & 4	450 000	-	562 500
- Autres crédits	663 334	663 333	213 333
Intérêts courus sur emprunts BNA	209 035	128 606	295 626
<i>Total en DT</i>	10 542 763	8 209 674	11 330 445

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Vente de logements	5 024 404	3 779 893	12 599 050
Vente de magasins et autres immeubles	333 150	691 078	1 004 578
Ventes de terrains lotis	-	-	48 029
<i>Total en DT</i>	5 357 554	4 470 971	13 651 657

NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dividendes / titres de participation	1 179 595	1 156 841	1 161 734
Produits net sur cession des titres de participations	-	44 193	92 635

Produits des fonds gérés	90 083	183 134	181 081
Autres produits des participations	1 845	1 855	-
Total en DT	1 271 523	1 386 023	1 435 450

NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Loyers magasins et bureaux	23 734	19 551	51 297
Cotisations syndics	10 742	4 833	17 479
Ventes dossiers d'appels d'offres	3 900	600	4 400
Frais de dossiers	3 519	3 556	6 818
Autres produits d'exploitation (jetons de présence)	91 285	91 285	91 438
Total en DT	133 180	119 825	171 432

NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Variation du stock de terrains à bâtir	-759 586	-5 306 844	-3 062 648
Variation du stock de travaux en cours	1 591 476	-8 465 219	-8 300 664
Variation du stock de travaux terminés	-3 360 444	2 952 984	1 693 922
Total en DT	-2 528 554	-10 819 079	-9 669 390

NOTE N°23 : ACHATS DE TERRAINS

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats de terrains à bâtir	-	7 350 000	7 350 000
Droits d'enregistrement / achats de terrains	-	465 753	478 465
Total en DT	-	7 815 753	7 828 465

NOTE N°24 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats d'études et de prestations de services : (*)			
- Projet HSC 69 Ennasr II	-3 616	55 951	168 658
- Projet Route de Gammarth	33 478	34 261	103 660
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	30 396	31 087	72 677
- Projet Choutrana I	-	890	-5 578
- Projet EHC 12 Lilia	-	2 109	2 109
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	14 494	6 656	
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc- Lac II	-3 088		66 561
- Projet EHC 25 El Mourouj 5	51 070	37 119	161 603
- Projet Choutrana II HSC 5	-	25 386	24 879
- Projet Choutrana II HSC 9 &10	-	16 925	17 149
- Terrain HC 1.1.3 LAC	21 920	-	-
- Terrain TF 60290 Ariana	19 921	-	-
- Autres projets	2 892	-7 372	7 682
<i>Total en DT</i>	167 467	203 012	619 400

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière en cours de réalisation.

NOTE N°25 : ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)			
- Projet HSC 69 Ennasr II	-	2 491 810	3 210 867
- Projet Route de Gammarth	274 849	1 102 057	2 259 846
- Projet Choutrana I	-	-	-
- Projet EHC 18 El Mourouj 6	1 742 828	1 309 182	2 493 378
- Projet EHC 25 El Mourouj 5	1 877 112		776 890
- Projet Raoued Galaxie	-11 327	6 040	-
- Projet HC 1 Le Cristal	-	3 533	-
- Projet EHC 62 Vénus	-	269	-
- Projet EHC 12 Lilia	-	5 800	-
- Terrain Sousse	184 957	-	-
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc- Lac II	950 213	-	-
- Projet Choutrana II HSC 5	-	86 657	-
- Projet Choutrana II HSC 9 &10	-	64 938	-
- Autres projets	-	-150 202	17 897
Total en DT	5 018 632	4 920 084	8 758 878

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°26 : CHARGES DE PERSONNEL

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Salaires et compléments de salaires	707 046	625 157	1 225 431
Indemnités de licenciement (*)	-	-	177 730
Charges sociales légales	145 044	129 413	244 853
Autres charges de personnel	43 861	41 160	43 415
Total en DT	895 951	795 730	1 691 429

(*) Indemnités de licenciement versées à deux membres du personnel suite à un jugement de la cour de cassation de Tunis.

NOTE N°27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	92 451	105 519	209 274
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	127 406	82 580	207 869
Dotations aux provisions pour risques et charges	110 688	11 111	108 732
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation)	-90 462	-52 041	-37 752
Reprises sur provisions pour risques et charges	-41 865	-216 769	-363 520
Total en DT	198 218	-69 600	124 603

NOTE N°28 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Achats non stockés de matières et fournitures	56 478	57 799	110 229
Divers services extérieurs	362 147	218 230	485 514
Commissions des fonds gérés et services bancaires	54 094	98 649	180 783
Autres charges ordinaires	15 678	92 744	16 473
Jetons de présence (servis par la société)	68 750	68 750	68 750
Impôts, taxes et versements assimilés	50 290	32 215	70 568
Total en DT	607 437	568 387	932 317

NOTE N°29 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	1 321 999	1 222 385	2 576 334
Intérêts débiteurs des CCB	56 786	114 384	144 984
Autres produits financiers	-	-	-162

*Total en DT***1 378 785****1 336 769****2 721 156**

(*) Les intérêts relatifs aux projets, encourus durant le premier semestre de 2017, s'élèvent à 1 321 999 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir	: 807 408 DT
- Intérêts incorporés dans le stock de travaux en cours	: 389 672 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets	: 124 919 DT

NOTE N°30 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-	18 177
Profits résultant de l'apurement d'anciens soldes	-	66 230	-
Autres produits ordinaires	2 576	33 890	115 374
Total en DT	2 576	100 120	133 551

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Semestre clos le 30 juin 2017
Bénéfice comptable avant impôt	1 026 897
Réintégrations :	265 296
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	66 406
- Provisions pour dépréciation des fonds gérés	61 000
- Provisions pour frais de réparation	24 688
- Provisions pour litiges	86 000
- Charges non déductibles	27 202
Déductions :	1 362 845
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	66 309
- Reprise sur provisions des titres non cotés	75 076
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	40 957
- Dividendes	1 179 595
- Reprises sur provisions pour risques et charges	908
Résultat fiscal	-70 652
Min d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut local)	10 835

NOTE N°32 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION*(Montants exprimés en DT)*

	Semestre clos le 30 juin 2017	Semestre clos le 30 juin 2016	Exercice clos le 31 décembre 2016
Ventes de biens immobiliers	5 357 554	4 470 971	13 651 657
Produits des participations	1 271 523	1 386 023	1 435 450
Autres produits d'exploitation	133 180	119 825	171 432
Production stockée ou déstockage	2 528 554	3 003 326	1 840 925
Achats consommés	-5 186 099	-5 123 096	-9 378 278
Services extérieurs et autres charges externes	-557 147	-536 172	-861 749
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	3 547 565	3 320 877	6 859 437
Charges de personnel	-895 951	-795 730	-1 691 429
Impôts et taxes	-50 290	-32 215	-70 568
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 601 324	2 492 932	5 097 440
Charges financières nettes	-1 378 785	-1 336 769	-2 721 156
Autres gains ordinaires	2 576	100 120	133 551
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-198 218	69 600	-124 603
Impôts sur les Sociétés	-10 835	-8 942	-253 751
Eléments extraordinaires	-	-	-76 125
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	1 016 062	1 316 941	2 055 356

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**1. Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :**

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété objet du TF n° 159433 Tunis - Route de La Marsa	1 350 000
Propriété sise aux Jardins d'El Menzah - titres foncier n° 152805 et n°152806 Ariana	1 350 000
Propriété sise à El Mourouj 5 - lot EHC 25 - titre foncier n° 9686 Ben Arous	1 100 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n°69346, 52195, 44714, 106339, 42073, 84244, 85781,107269 et 200773 Sousse	3 000 000

Propriété sise à Sousse - titres fonciern°41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj 6	1 200 000
Propriété sise au lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj 6 (construction)	5 000 000
Propriété sise au lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj 6	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1/4/3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise à Mutuelleville - titre foncier n° 122284 Tunis	800 000
Propriété sise à l'Ariana - titre foncier n° 23697 Ariana	5 900 000
Propriété sise à La Marsa - titre foncier n° 172700 Tunis	4 100 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au lotissement Ennasr 2 - HSC 69	5 900 000
Propriété sise aux Berges du Lac II - titre foncier n° 141810 Tunis	7 200 000
Propriété sise au Mourouj 5 - EHC 25	7 400 000
Total en DT	54 500 000

2. Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur logement L 24 sis à la Rue 6712 Cité Ibn Khaldoun à distraire du titre foncier n° 107264	15 000
Hypothèque de 1 ^{er} rang en pari-passu avec la STB sur lot de terrain Slim et Zied 23 objet du titre foncier n° 7742 Ariana	35 310
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement n°1 Nesrine 2 de la résidence Nesrine	23 000
Hypothèque du 1 ^{er} rang en pari-passu avec l'UBCI sur l'appartement C2 de la résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement G1 de la résidence Les Orangers III	25 000
Hypothèque en rang utile titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque en rang utile sur l'appartement A19 - résidence El Aizz à El Mourouj V	30 000
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000

Privilège sur voiture Citroën C Elysée, 3047 TU 167	14 000
Privilège sur voiture Peugeot 206, 991 TU 134	10 000
Privilège sur voiture Citroën C Elysée, 5430 TU 164	10 000
Total en DT	261 310

3. La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs dont le montant global s'élève au 30 juin 2017 à 788 384 DT.
4. Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court termes totalisent un montant de 4 791 068 DT au 30 juin 2017.

**AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR) ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2017**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire et des capitaux propres respectivement de 1.016.062 DT et 42.512.024 DT.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) au 30 juin 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2017

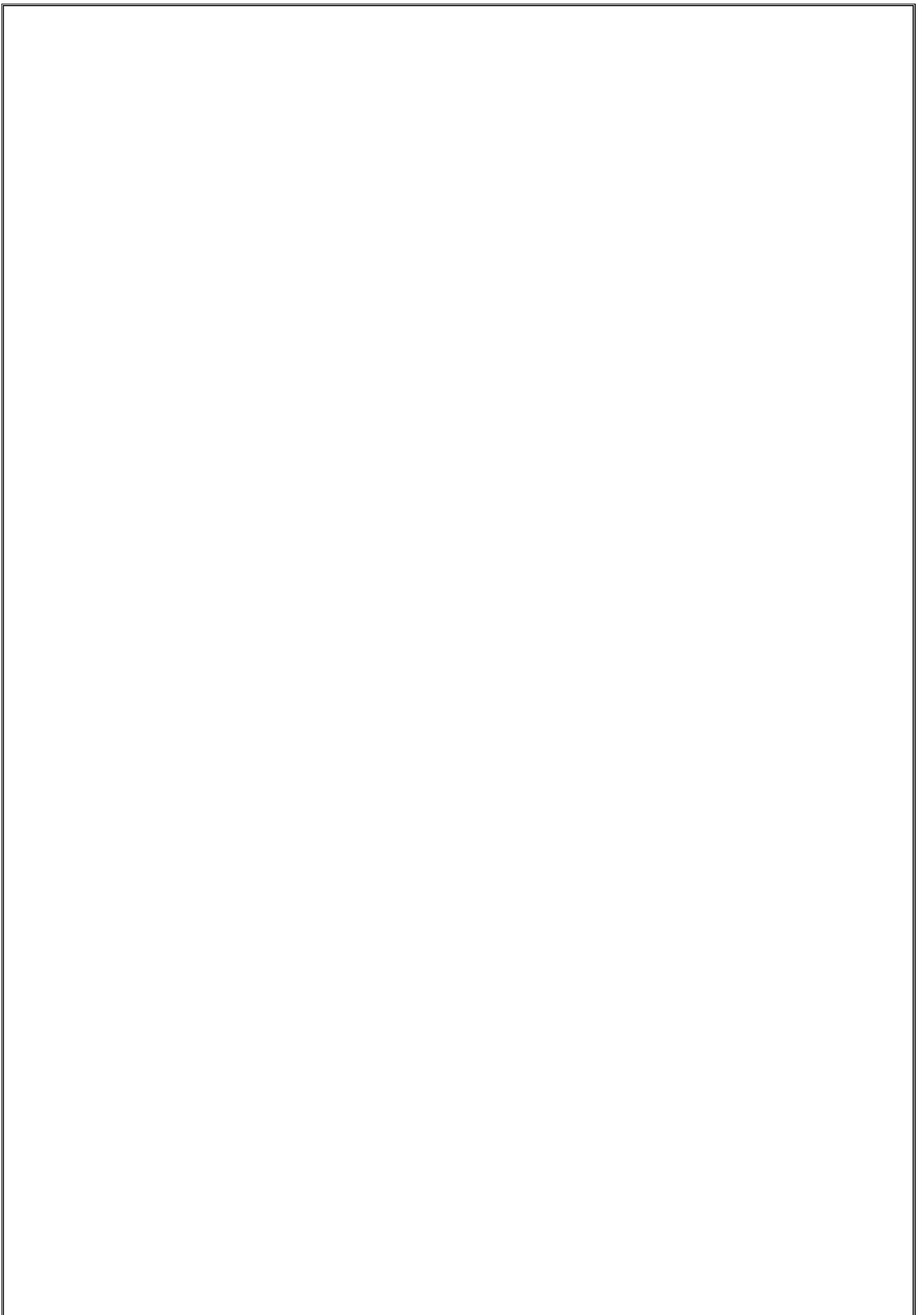
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, Associé

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY

Sami MENJOUR, Associé



SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2017

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 juin 2017 faisant apparaître un total bilan de 695,863.318 Dinars et un actif net de 688,680.624 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 juin 2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

- Au 30 juin 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 14 juin 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.
- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, le portefeuille de la SICAV OPPORTUNITY présente un taux d'emploi de plus de 5% de l'actif net en actions d'OPCVM. Ce ratio s'est établi à 5.316% au 30 juin 2017.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** », nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Toutefois, le montant constaté par la SICAV OPPORTUNITY en charges de la période s'élève à 443.088 dinars, soit sur la base d'une contribution totale de 893.339 dinars au lieu de 1,000.000 dinars qui représente le minimum dû selon les dispositions de l'article susmentionné. De ce fait, les charges de la période se trouvent minorées de 52.802 dinars.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	556 797,227	571 336,969	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		294 442,847	324 932,055	320 346,032
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		225 746,852	225 789,704	225 590,802
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		36 607,528	20 615,210	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	139 066,091	223 542,178	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		138 873,180	222 430,898	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		192,911	1 111,280	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	1 077,689	0,000
AC3-A	DIVIDENDES A RECEVOIR		0,000	270,000	0,000
AC3-B	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	807,689	0,000
TOTAL ACTIF			695 863,318	795 956,836	730 307,795
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	570,055	667,360	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	6 612,639	7 301,971	8 983,173
TOTAL PASSIF			7 182,694	7 969,331	9 692,645
ACTIF NET			688 680,624	787 987,505	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	685 009,275	782 408,511	709 974,753
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	3 671,349	5 578,994	10 640,397
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	2,185	1,976
CP2-B	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		3 671,349	5 576,809	10 638,421
ACTIF NET			688 680,624	787 987,505	720 615,150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			695 863,318	795 956,836	730 307,795

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Période du Période du Période du Période du Période du					
	Note	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	au	au	au	
	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 697,942	11 217,332	9 644,265	12 194,580	25 842,335
PR1-A REVENUS DES ACTIONS		6 150,530	6 150,530	6 337,250	6 337,250	14 834,250
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	139,797	1 405,797	1 405,797
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 547,412	5 066,802	2 389,818	3 674,133	8 824,888
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000	777,400	777,400	777,400
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 314,234	2 638,672	2 154,785	3 854,496	7 054,602
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 314,234	2 638,672	2 154,785	3 854,496	7 054,602
REVENUS DES PLACEMENTS		10 012,176	13 856,004	11 799,050	16 049,076	32 896,937
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 691,760	-3 409,885	-1 993,531	-3 958,012	-7 974,101
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 320,416	10 446,119	9 805,519	12 091,064	24 922,836
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 440,546	-6 835,682	-3 243,562	-6 469,102	-13 011,655
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 879,870	3 610,437	6 561,957	5 621,962	11 911,181
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		8,264	60,912	-49,561	-45,153	-1 272,760
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		4 888,134	3 671,349	6 512,396	5 576,809	10 638,421
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-8,264	-60,912	49,561	45,153	1 272,760
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		19 417,837	4 551,214	7 002,815	51 740,858	40 951,282
PR4-C +/- VAL.REAL. /CESSION TITRES		-156,395	10 623,955	-9 685,153	-14 424,015	-1 455,193
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-40,216	-355,866	-196,770	-502,863	-700,904
RESULTAT NET DE LA PERIODE		24 101,096	18 429,740	3 682,849	42 435,942	50 706,366

SICAV OPPORTUNITY

		Période du				
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	au
		30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	24 101,096	18 429,740	3 682,849	42 435,942	50 706,366
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 879,870	3 610,437	6 561,957	5 621,962	11 911,181
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	19 417,837	4 551,214	7 002,815	51 740,858	40 951,282
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-156,395	10 623,955	-9 685,153	-14 424,015	-1 455,193
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-40,216	-355,866	-196,770	-502,863	-700,904
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-13 502,682	-13 502,682	-13 502,682
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-123,357	-50 364,266	0,039	4 076,419	-71 566,360
	SOUSCRIPTIONS	350 014,417	705 750,231	213 113,589	438 714,509	1 654 133,844
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	316 300,000	644 400,000	195 300,000	401 300,000	1 511 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES	26 898,824	49 770,526	17 155,616	33 171,317	120 144,977
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	5 109,394	10 409,400	6,148	3 826,006	3 829,336
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	1 706,199	1 170,305	651,825	417,186	18 859,531
	RACHATS	-350 137,774	-756 114,497	-213 113,550	-434 638,090	-1 725 700,204
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-316 300,000	-689 600,000	-195 000,000	-396 800,000	-1 576 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES	-27 030,445	-54 265,560	-17 411,579	-33 633,189	-125 421,812
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (R)	-5 109,394	-11 139,544	-0,585	-3 742,562	-3 746,101
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-1 697,935	-1 109,393	-701,386	-462,339	-20 132,291
	VARIATION DE L'ACTIF NET	23 977,739	-31 934,526	-9 819,794	33 009,679	-34 362,676
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	664 702,885	720 615,150	797 807,299	754 977,826	754 977,826
AN4-B	FIN DE PERIODE	688 680,624	688 680,624	787 987,505	787 987,505	720 615,150
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	6 135	6 587	7 280	7 238	7 238
AN5-B	FIN DE PERIODE	6 135	6 135	7 283	7 283	6 587
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	108,346	109,399	109,588	104,307	104,307
B-	FIN DE PERIODE	112,254	112,254	108,195	108,195	109,399
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	14,47%	5,26%	1,69%	11,07%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/04/2017 AU 30/06/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30.06.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût d'acquisition amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.06.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		269,089.000	294,442.847	42.75
ADWYA	5,907	39,249.216	33,138.270	4.81
ATB	3,930	17,209.366	16,317.360	2.37
ATL	2,155	6,202.521	6,208.555	0.90
ATTIJ BANK	1,150	23,417.702	38,732.000	5.62
CITY CARS	700	8,816.049	9,800.000	1.42
DELICE HOLDING	1,020	15,463.248	17,880.600	2.60
ENNAKL	700	7,562.907	10,188.500	1.48
EURO-CYCLES	210	2,202.405	6,887.160	1.00
MAG GEN	300	7,849.500	8,472.000	1.23
MONOPRIX	1,550	28,957.583	14,700.200	2.13
ONE TECH HOLDING	708	4,997.280	7,003.536	1.02
S.A.H TUNISIE	530	6,486.392	8,033.210	1.17
SFBT	2,343	26,583.065	45,728.331	6.64
SIMPAR	355	18,579.630	13,155.945	1.91
SOTUVER	3,680	17,917.133	17,134.080	2.49
TPR	6,960	23,992.221	21,332.400	3.10
UIB	900	13,602.782	19,730.700	2.87
AC1-B Emprunts d'État		219,606.000	225,746.852	32.78
BTA 6.75%-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,731.206	1.70
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	49,911.494	7.25
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	14,723.034	2.14
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	106,600.641	15.48
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	42,780.477	6.21
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		36,284.468	36,607.528	5.32
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	323	36,284.468	36,607.528	5.32
Total portefeuille titres		524,979.468	556,797.227	80.85

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,697.942** dinars du 01.04.2017 au 30.06.2017, contre **9,644.265** dinars du 01.04.2016 au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	31.12.2016
Revenus des actions	6,150.530	6,150.530	6,337.250	6,337,250	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	0.000	139.797	1.405,797	1,405.797
Revenus des emprunts d'État	2,547.412	5,066.802	2,389.818	3,674,133	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	777.400	777,400	777.400
Total	8,697.942	11,217.332	9,644.265	12,194,580	25,842.335

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2017, à **138,873.180 dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

REVENUS	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	143	136,219.558	138,873.180	20.17
Total	143	136,219.558	138,873.180	20.17

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2017, à **192.911 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2017 au 30.06.2017, à **1,314.234** dinars, contre **2,154.785 dinars** du 01.04.2016 au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor	1,314.234	2,638.672	2,154.785	3,854.496	7,054.602
Total	1,314.234	2,638.672	2,154.785	3,854.496	7,054.602

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.04.2017 au 30.06.2017, à **1,691.760 dinars**, contre **1.993,531 dinars** du 01.04.2016 au 30.06.2016 et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,184.226	2,386.908	1.395,467	2.770,592	5,581.842
Rémunération du dépositaire	169.174	340.988	199,358	395,808	797.422
Rémunération des distributeurs	338.360	681.989	398,706	791,612	1,594.837
Total	1,691.760	3,409.885	1.993,531	3.958,012	7,974.101

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2017 au 30.06.2017 à 3,440.546 **dinars**, contre **3.243,562 dinars** du 01.04.2016 au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

Autres Charges de d'exploitation	Du 01.04.2017 au 30.06.2017	Du 01.01.2017 au 30.06.2017	Du 01.04.2016 au 30.06.2016	Du 01.01.2016 au 30.06.2016	31.12.2016
Redevance CMF	169.163	340.969	199,336	395,777	797.364
Impôts et Taxes	21.955	31.565	25,846	36,566	74.436
Contribution exceptionnelle	222.768	443.088	0.000	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,256.528	2,499.248	1.253,160	2.506,321	5,040.185
Jetons de présence	1,495.858	2,975.278	1.491,764	2.983,527	5,999.839
Charges Diverses	274.274	545.534	273,456	546,911	1,099.831
Total	3,440.546	6,835.682	3.243,562	6.469,102	13,011.655

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation représentent un solde nul au 30.06.2017 contre **1.077,689 dinars** au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Dividendes à recevoir	0.000	270.000	0.000
Autres créances d'exploitation	0.000	807.689	0.000
Total	0.000	1.077,689	0.000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2017, à **7,182.694 Dinars** contre **7,969.331 Dinars** au 30.06.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	570.055	667.360	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	6,612.639	7,301.971	8,983.173
Total		7,182.694	7,969.331	9,692.645

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2017 à **570.055 dinars** contre **667.360 dinars** au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Gestionnaire	399.036	467.171	496.630
Dépositaire	57.006	66.740	70.945
Distributeur	114.013	133.449	141.897
Total	570.055	667.360	709.472

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 30.06.2017, à **6,612.639 dinars** contre **7,301.971 dinars** au 30.06.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créiteurs divers	30.06.2016	30/06/2016	31.12.2016
État, impôts et taxes	95.427	111.239	90.825
Contribution exceptionnelle	443.088	0.000	0.000
Redevance CMF	57.002	68.906	70.942
Jetons de présence	2,975.117	2,983.527	5,999.839
Rémunération CAC	2,325.189	2,505.821	2,519.185
Autres Créiteurs divers	716.816	1,632.478	302.382
Total	6,612.639	7,301.971	8,983.173

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.06.2017** se détaillent comme suit :

Capital au 01.04.2017 (en nominal)

- Montant : 613,500.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.135
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 316,300.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.163

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 316,300.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.163

Capital au 30.06.2017 : **685,009.275 dinars**

- Montant en nominal : 613,500.000 dinars
- Sommes non Capitalisables(1) : 61,599.022 dinars
- Sommes capitalisées (2) : 9,910.253 dinars
- Nombres de titres : 6.135
- Nombre d'actionnaires : 13

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **61,599.022 Dinars** au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	51,274.753
1- Résultat non capitalisables de la période	14,819.303
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,551.214
+/- values réalisées sur cession de titres	10,623.955
Frais de négociation de titres	-355.866
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-4,495.034
Aux émissions	49,770.526
Aux rachats	-54,265.560
Total des sommes non capitalisables	61,599.022

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2017 à **9,910.253 Dinars** et se détaillent comme suit :

1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	10,640.397
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	-730.144
Aux émissions	10,409.400
Aux rachats	-11,139.544
Total des sommes capitalisées	9,910.253

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	11,911.181
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,272.760
Report à nouveau - Exercice 2015	1,976
Sommes capitalisées Exercice 2016	10,640.397

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 30.06.2017 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 30.06.2017
Résultat capitalisable de la période	3,610.437
Régularisation du résultat capitalisable de la période	60.912
Sommes capitalisables	3,671.349

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30.06.2017	30.06.2016
• Revenus des placements	2.259	2.204
• Charges de gestion des placements	-0.556	-0.543
• Revenus net des placements	1.703	1.661
• Autres charges d'exploitation	-1.114	-0.888
• Résultat d'exploitation	0.588	0.773
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.010	-0.006
Sommes capitalisables de la période	0.598	0.767
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.010	0.006
• Variation des +/- values potentielles/titres	0.742	7.104
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.732	-1.981
• Frais de négociation de titres	-0.058	-0.069
Résultat net de la période	3.004	5.827

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/06/2017	30.06.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.496%	0.497%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.994%	0.813%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	0.525%	0.701%
Actif net moyen	687,566.367	795,900.168

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 30/06/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **5 058316,564DT**, un actif net de **4 981166,520DT** et une valeur liquidative de **116,698DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 30/06/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/04/2017 au 30/06/2017 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente :

- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - o Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
 - o Plus de 5% de son actif net en actions SICAV ;
 - o Plus de 30% de son actif en bons de trésor à court terme ;
 - o Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par « **SICAV PROSPERITY** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **3 126,396 DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 est de **1550,444 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 506 621,324	1 024 875,472	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		927 284,555	324 808,266	611 449,605
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 384 172,177	679 451,996	677 982,220
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		195 164,592	20 615,210	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 545 722,663	515 687,876	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 299 986,035	514 430,306	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	245 736,628	1 257,570	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	5 972,577	1 515,425	0,000
TOTAL ACTIF			5 058 316,564	1 542 078,773	3 428 740,997
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 680,694	630,785	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	75 469,350	6 937,717	51 059,136
TOTAL PASSIF			77 150,044	7 568,502	52 205,482
ACTIF NET			4 981 166,520	1 534 510,271	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	CP1	4 911 926,130	1 512 929,321	3 286 610,707
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	69 240,390	21 580,950	89 924,808
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT. RESULTAT		0,000	8,046	17,489
CP2-B	CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		51 322,951	21 835,340	41 685,278
CP2-C	CAPITALISABLE DE LA PERIODE		17 917,439	-262,436	48 222,041
ACTIF NET			4 981 166,520	1 534 510,271	3 376 535,515
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 058 316,564	1 542 078,773	3 428 740,997

SICAV PROSPERITY
ETATS DE RESULTAT COMPARES
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-06-2017

		Période du					
	Note	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016	
		au	au	au	au	au	
		30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	27 076,547	34 852,350	14 482,189	20 524,675	44 029,331
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		18 649,250	18 649,250	6 674,800	6 674,800	14 281,800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	139,797	1 405,797	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		8 427,297	16 203,100	7 473,242	12 249,728	28 147,384
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	194,350	194,350	194,350
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	20 563,927	34 409,268	5 791,406	11 846,221	19 327,842
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		16 535,872	30 381,213	5 791,406	11 846,221	19 327,842
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 300,822	1 300,822	0,000	0,000	0,000
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		2 727,233	2 727,233	0,000	0,000	0,000
	REVENUS DES PLACEMENTS		47 640,474	69 261,618	20 273,595	32 370,896	63 357,173
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 533,348	-8 735,026	-1 952,549	-3 916,643	-8 284,399
	REVENU NET DES PLACEMENTS		43 107,126	60 526,592	18 321,046	28 454,253	55 072,774
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 682,994	-9 203,641	-3 316,805	-6 618,913	-13 387,496
	RESULTAT D'EXPLOITATION		38 424,132	51 322,951	15 004,241	21 835,340	41 685,278
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		18 097,785	17 917,439	-519,125	-262,436	48 222,041
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		56 521,917	69 240,390	14 485,116	21 572,904	89 907,319
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-18 097,785	-17 917,439	519,125	262,436	-48 222,041
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		54 718,040	29 999,644	2 939,215	50 188,055	48 713,103
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		3 307,949	21 392,360	-6 386,246	-9 193,032	-11 395,687
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-513,290	-1 124,034	-259,333	-452,329	-1 128,387
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		95 936,831	101 590,921	11 297,877	62 378,034	77 874,307

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-06-2017

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au	au	au	au	au
	30/06/2017	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016	31/12/2016
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	95 936,831	101 590,921	11 297,877	62 378,034	77 874,307
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	38 424,132	51 322,951	15 004,241	21 835,340	41 685,278
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	54 718,040	29 999,644	2 939,215	50 188,055	48 713,103
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	3 307,949	21 392,360	-6 386,246	-9 193,032	-11 395,687
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-513,290	-1 124,034	-259,333	-452,329	-1 128,387
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	-38 744,592	-38 744,592	-38 744,592
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 518 118,184	1 503 040,084	-100 728,225	12 733,467	1 839 262,438
SOUSCRIPTIONS	1 679 925,533	1 827 771,705	0,000	121 450,932	2 293 641,737
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	1 448 600,000	1 578 500,000	0,000	107 700,000	2 018 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	168 241,337	182 111,772	0,000	10 413,739	214 479,478
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	43 804,250	47 732,299	0,000	3 050,697	3 061,935
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	19 279,946	19 427,634	0,000	286,496	57 600,324
RACHATS	-161 807,349	-324 731,621	-100 728,225	-108 717,465	-454 379,299
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-140 700,000	-283 900,000	-88 300,000	-95 300,000	-400 400,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-15 670,557	-30 736,567	-9 407,925	-10 169,077	-41 899,765
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-4 254,631	-8 584,859	-2 501,175	-2 699,456	-2 701,251
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 182,161	-1 510,195	-519,125	-548,932	-9 378,283
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 614 055,015	1 604 631,005	-128 174,940	36 366,909	1 878 392,153
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 367 111,505	3 376 535,515	1 662 685,211	1 498 143,362	1 498 143,362
AN4-B FIN DE PERIODE	4 981 166,520	4 981 166,520	1 534 510,271	1 534 510,271	3 376 535,515
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	29 605	29 738	14 564	13 557	13 557
AN5-B FIN DE PERIODE	42 684	42 684	13 681	13 681	29 738
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	113,734	113,542	114,164	110,506	110,506
B- FIN DE PERIODE	116,698	116,698	112,163	112,163	113,542
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	10,45%	5,61%	2,92%	8,17%	5,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/06/2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 est de **1550,444 DT**.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		844 365,065	927 284,555	18,62%
ADWYA	8 720	54 227,465	48 919,200	0,98%
ATB	10 065	44 771,590	41 789,880	0,84%
ATL	8 400	24 331,484	24 200,400	0,49%
ATTIJARI BANK	5 150	131 022,730	173 452,000	3,48%
CITY CARS	2 600	35 691,704	36 400,000	0,73%
DELICE HOLDING	2 100	35 172,228	36 813,000	0,74%
ENNAKL	4 570	59 407,349	66 516,350	1,34%
EURO-CYCLES	730	14 026,027	23 941,080	0,48%
MAGASIN GENERAL	850	21 398,332	24 004,000	0,48%
MONOPRIX	5 000	58 451,042	47 420,000	0,95%
ONE TECH HOLDING	2 400	19 647,528	23 740,800	0,48%
S.A.H TUNISIE	3 200	41 503,552	48 502,400	0,97%
S.A.M	3 917	20 368,400	20 603,420	0,41%
SFBT	6 684	100 863,395	130 451,628	2,62%
SFBT NG	1 066	19 507,800	20 805,122	0,42%
SIMPAR	1 275	54 127,400	47 250,225	0,95%
SOTUVER	10 300	46 213,711	47 956,800	0,96%
TPR	21 050	63 633,328	64 518,250	1,30%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 384 172,177	47,86%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	192 238,877	3,86%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	563 099,123	11,30%

BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	362 371,500	7,27%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	401 075,574	8,05%
BTA 5.6% -Aout/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	199 253,534	4,00%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	248 904,592	5,00%
BTA 6,3% MARS 2026	420	384 888,000	391 267,397	7,86%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	25 961,580	0,52%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		193 929,528	195 164,592	3,92%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 722	193 929,528	195 164,592	3,92%
Total du portefeuille titres		3 381 239,293	3 506 621,324	70,40%

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27 076,547 Dinars** du 01/04/2017 au 30/06/2017, contre **482,189 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/04/2017 Au 30/06/2017	01/01/2017 Au 30/06/2017	01/04/2016 Au 30/06/2016	01/01/2016 Au 30/06/2016	01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	18 649,250	18 649,250	6 674,800	6 674,800	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	0,000	139,797	1 405,797	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	8 427,297	16 203,100	7 473,242	12 249,728	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	194,350	194,350	194,350
Total	27 076,547	34 852,350	14 482,189	20 524,675	44 029,331

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à **1 299 986,035 Dinars** contre **514 430,306 Dinars** au 30/06/2006, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	297 732,019	514 430,306	624 261,907
Certificats de Dépôt	499 526,783	0,000	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	502 727,233	0,000	0,000
Total	1 299 986,035	514 430,306	624 261,907

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	151	143 840,233	146 642,310	2,95%
BTC 52S-30/01/2018	156	148 750,559	151 089,709	3,03%
Total		292 590,792	297 732,019	5,98%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an		BIAT		499 408,653	499 526,783	10,03%
CDP 10J-09/07/2017	5,33%	BIAT	1	499 408,653	499 526,783	10,03%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		500 000,000	502 727,233	10,09%
DAT 92J-16/08/2017	5,41%	BIAT	1	500 000,000	502 727,233	10,09%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017 à **245736,628 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/04/2017 au 30/06/2017 à **20 563,927 Dinars**, contre **5 791,406 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2017 Au30/06/2017	Du 01/01/2017 Au30/06/2017	Du 01/04/2016 Au30/06/2016	Du 01/01/2016 Au30/06/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	16 535,872	30 381,213	5 791,406	11 846,221	19 327,842
Revenus des Certificats de Dépôt	1 300,822	1 300,822	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	2 727,233	2 727,233	0,000	0,000	0,000
Total	20 563,927	34 409,268	5 791,406	11 846,221	19 327,842

AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/06/2017 à **5 972,577 Dinars** contre **1 515,425 Dinars** au 30/06/2016 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2017, à **77 150,044 Dinars**, contre **7 568,502 Dinars** au 30/06/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	1 680,694	630,785	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	75 469,350	6 937,717	51 059,136
Total		77 150,044	7 568,502	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2017 à **1 680,694 Dinars** contre **630,785 Dinars** au 30/06/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	1 008,416	378,471	687,794
Dépositaire	336,139	126,159	229,267
Distributeurs	336,139	126,159	229,285
Total	1 680,694	630,785	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/06/2017, à **75 469,350 Dinars** contre **6 937,717 Dinars** au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/06/2017	Montant au 30/06/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	271,055	115,912	104,739
Contribution conjoncturelle à payer	1550,444	0,000	0,000
Redevance CMF	336,129	126,156	229,261
Provision pour charges diverses	298,449	1389,378	9,015
Rémunération CAC	962,101	2227,180	981,507
Jetons de présence	2975,117	2983,526	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	68975,110	0,000	43 633,831
Total	75 469,350	6 937,717	51 059,136

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2017 au 30/06/2017 à **4 533,348 Dinars**, contre **1 952,549 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	2 720,008	5 241,014	1 171,521	2 349,969	4 970,611
Rémunération du dépositaire	906,670	1 747,006	390,514	783,337	1 656,894
Rémunération des distributeurs	906,670	1 747,006	390,514	783,337	1 656,894
Total	4 533,348	8 735,026	1 952,549	3 916,643	8 284,399

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2017 au 30/06/2017 à **4 682,994 Dinars** contre **3 316,805 Dinars** du 01/04/2016 au 30/06/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/04/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 30/06/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	906,645	1 746,960	390,499	783,306	1 656,834
Contribution Conjoncturelle à payer (*)	779,505	1 550,444	0,000	0,000	0,000
Impôts et Taxes	109,777	163,830	47,248	77,491	151,154
Rémunération CAC	1 116,934	2 221,594	1 113,840	2 227,680	4 479,840
Jetons de Présence	1 495,859	2 975,279	1 491,763	2 983,526	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	274,274	545,534	273,455	546,910	1 099,830
Total	4 682,994	9 203,641	3 316,805	6 618,913	13 387,496

(*) : Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/06/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/06/2017 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2017 (en nominal)

- Montant : 2 973 800,000 dinars
- Nombre de titres : 29 738
- Nombre d'actionnaires : 62

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1 578 500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 15 785

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 283 900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 2 839

Capital au 30/06/2017 : 4 911 926,130 Dinars

- Montant en nominal : 4 268 400,000 Dinars
- Sommes non capitalisables **(1)** : 514 453,882 Dinars
- Sommes capitalisées **(2)** : 129 072,248 Dinars
- Nombres de titres : 42 684
- Nombre d'actionnaires : 81

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à **514 453,882 Dinars** au 30/06/2017 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	312 810,707
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	50 267,970
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	29999,644
- +/- values réalisées sur cession de titres.	21 392,360
- Frais de négociation de titres	- 1 124,034
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	151 375,205
- Aux émissions	182 111,772
- Aux rachats	- 30 736,567
Total sommes non capitalisables	514 453,882

(2): Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2017 à **129 072,248 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	89 924,808
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	39 147,440
✓ Aux émissions	47 732,299
✓ Aux rachats	- 8 584,859
Total des sommes capitalisées	129 072,248

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	41 685,278
Régularisation du résultat d'exploitation	48 222,041
Report à nouveau - Exercice 2015	17,489
Sommes capitalisées Exercice 2016	89 924,808

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « **SICAV PROSPERITY** ».

Le solde de ce poste au 30/06/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2017
Résultat capitalisable de la période	51 322,951
Régularisation du résultat capitalisable de la période	17 917,439
Sommes capitalisables	69 240,390

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2017	30/06/2016
Revenus des placements	1,623	2,366
Charges de gestion des placements	-0,205	-0,286
Revenus net des placements	1,418	2,080
Autres charges d'exploitation	-0,216	-0,484

Résultat d'exploitation	1,202	1,596
Régularisation du résultat d'exploitation	0,420	-0,019
Sommes capitalisables de la période	1,622	1,577
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,420	0,019
Variation des +/- values potentielles/titres	0,703	3,668
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,501	-0,672
Frais de négociation de titres	-0,026	-0,033
Résultat net de la période	2,380	4,559

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/06/2017	30/06/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,248%	0,249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,261%	0,420%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	1,458%	1,386%
Actif Net Moyen (En DT)	3 519 988,202	1 575 191,457

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.